Le Groupe BEI en l'an

2000

Banque
européenne
d'investissement

Chiffres clés

(en millions d'euros)	*2000*	*1999*
Contrats signés	**36 033**	**31 800**
Union européenne	30 644	27 765
Pays candidats à l'adhésion	2 948	2 373
(dont mécanisme préadhésion)	(1 618)	(1 467)
Pays partenaires	2 441	1 662
• *Pays Méditerranéens (hors Chypre et Malte)*	*1 214*	*802*
• *Afrique, Caraïbes, Pacifique, PTOM*	*401*	*341*
• *Afrique du sud*	*140*	*150*
• *Amérique latine, Asie*	*532*	*310*
• *Balkans*	*154*	*60*
Prêts approuvés	**40 940**	**35 117**
Dans l'Union européenne	35 003	30 380
Pays candidats	3 268	2 677
Pays partenaires	2 669	2 060
Versements effectués	**29 994**	**27 612**
Sur ressources propres	29 809	27 449
Sur d'autres ressources	185	163
Ressources collectées	**29 038**	**28 355**
En monnaies communautaires	23 764	19 658
En monnaies non communautaires	5 273	8 697
Encours		
Prêts sur ressources de la Banque	198 918	178 775
Garanties	223	277
Financements sur ressources budgétaires	2 386	2 352
Emprunts à long, moyen et court terme	159 860	146 223
Fonds propres	**21 840**	**20 494**
Total du bilan	**219 196**	**201 104**
Capital souscrit au 31.12	**100 000**	**100 000**
Dont libéré et versé	6 000	6 000

Sommaire

	Pages
Message du Président	2
Cadre d'action et vue d'ensemble	4
L'activité du Groupe BEI en l'an 2000	6
Le Plan d'Activité de la Banque 2001 - 2003	7
Contribution au développement équilibré de l'Union	8
L'"Initiative Innovation 2000"	11
Préparation des pays candidats à l'adhésion	13
Coopération avec les pays partenaires	16
Protéger l'environnement naturel et urbain	18
Le Groupe BEI et les PME	20
Financer les réseaux transeuropéens	22
Investir dans le capital humain	25
Une présence diversifiée sur les marchés des capitaux	26
Un intermédiaire financier efficace	30
Coopération avec la collectivité bancaire	31
Partenaire des institutions	32
Diversité des produits offerts	32
La structure de gouvernance	33
Le Comité de direction	34
Le fonctionnement de la BEI	35
La structure des services	36
La politique d'information et de transparence	38
Les projets finançables	39
Le bilan simplifié du Groupe BEI	40
Les adresses du Groupe BEI	41

Message du Président

En 2000, la Banque européenne d'investissement a continué à œuvrer à l'appui des objectifs de l'Union européenne au travers à la fois de ses activités d'emprunt (29 milliards d'EUR) et de ses opérations de prêt (36 milliards d'EUR).

Au-delà du seul volume de son activité, la Banque s'est principalement attachée à remplir sa mission fondamentale, qui consiste à promouvoir la cohésion économique et sociale au sein de l'Union (73 % de nos prêts dans l'Union ont servi à appuyer des investissements dans les régions les moins favorisées de l'UE).

Le Comité de direction

L'an dernier, une autre de nos priorités absolues a consisté à lancer « l'Initiative Innovation 2000 », un programme spécial destiné à appuyer les investissements qui visent à transformer l'Europe en une société axée sur l'innovation et fondée sur la connaissance, objectif défini comme prioritaire par le Conseil européen de Lisbonne en mars 2000.

L'un des éléments importants pour faciliter l'accomplissement de cette tâche a été la création, en juin 2000, du groupe BEI au sein duquel le Fonds européen d'investissement est devenu une filiale spécialisée dans le capital-risque et les opérations en faveur des PME, ce qui permet au Groupe BEI de proposer aux PME la gamme complète des produits financiers dont elles ont besoin pour se développer dans le contexte d'une économie sujette à des mutations rapides.

À l'extérieur de l'Union européenne, nous avons, en totale conformité avec les recommandations des Conseils européens (en particulier ceux d'Helsinki, en décembre 1999, et de Nice, en décembre 2000), concentré notre activité sur les pays qui, à l'est et au sud, sont les voisins de l'Union, en appuyant le processus d'adhésion et en renforçant le partenariat euro-méditerranéen. Outre le renouvellement, en 2000, de son mécanisme préadhésion, la BEI a décidé de réunir au sein d'une seule direction ses équipes financières responsables des opérations de la Banque dans l'Union européenne et dans les pays candidats. En appliquant les mêmes critères et les mêmes procédures de sélection de projets et de prêt, la BEI vise à faciliter l'intégration des futurs États membres.

Sur les marchés des capitaux, la Banque a poursuivi une stratégie d'emprunt diversifiée et novatrice, qui témoigne de la place qu'elle occupe dans le peloton de tête des emprunteurs non souverains classés AAA. Notre objectif fondamental est d'optimiser le coût de nos ressources de manière à proposer les meilleures conditions financières possibles pour les projets que nous finançons.

À l'avenir, la BEI concentrera ses activités sur les domaines où elle apporte une valeur ajoutée maximale en contribuant à la réalisation des objectifs de la politique communautaire, conformément à ce qui est énoncé dans ses Statuts et aux décisions du Conseil européen. Nous devrons pour cela procéder à une révision de nos procédures internes et à une réorientation de notre activité de prêt, tout en nous engageant sur la voie d'une plus grande transparence.

Philippe Maystadt
Président de la Banque et de son Conseil d'administration

Cadre d'action et vue d'ensemble 2000

Le cadre général de l'**activité** en 2000 a été marqué par la constitution du Groupe BEI et les orientations données par les Conseils européens d'Helsinki (décembre 1999) et de Lisbonne (mars 2000) mettant l'accent sur la préparation de l'élargissement et sur le développement de la société de la connaissance et de l'innovation.

Les gouverneurs ont autorisé en juin 2000 la réforme du Fonds européen d'investissement (FEI) pour faire de cette institution la branche du Groupe BEI spécialisée dans les opérations de capital-risque et de garanties aux PME. Le FEI intervient à l'échelle de l'Union et verra ses opérations progressivement élargies pour englober les pays candidats afin d'y promouvoir le développement du capital-risque et l'émergence d'entreprises dans le secteur des hautes technologies.

Pour répondre aux invitations des Conseils européens, le Groupe BEI a pris un certain nombre d'initiatives visant à renforcer sa capacité d'appuyer efficacement les besoins de l'économie européenne et des pays candidats à l'adhésion.

- L'adaptation des structures a permis d'adopter des procédures et pratiques opérationnelles unifiées en matière de prêts et de sélection des projets, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union. Cette réforme vise notamment à accélérer le transfert de l'acquis communautaire aux pays candidats, un des objectifs primordiaux de la BEI en préparation à l'élargissement de l'Union.

  L'activité dans les pays d'Europe centrale candidats à l'adhésion a fortement progressé (2,9 milliards, soit + 24 %) et a été réalisée pour plus de la moitié sur le mécanisme préadhésion mis en œuvre aux propres risques de la Banque.

- Depuis le Conseil européen de Lisbonne (mars 2000), le Groupe BEI s'est résolument engagé dans un nouveau programme destiné à soutenir des investissements qui préparent la transformation de l'Europe en une société basée sur la connaissance et l'innovation. Baptisé "Initiative Innovation 2000", ce programme intervient en complément des activités traditionnelles de la BEI et oriente une part substantielle des financements vers cinq priorités : la promotion du capital humain (formation), la recherche et développement, les nouveaux réseaux fondés sur les technologies de l'information et de la communication, la diffusion de l'innovation, le développement de l'esprit d'entreprise chez les PME innovantes.

Sauf indication contraire, les montants dans cette Brochure sont exprimés en millions d'euros.

Ce programme prévoit un montant de prêts de 12 à 15 milliards sur les trois prochaines années. Dans le même contexte, le Conseil des gouverneurs a également décidé de doubler l'enveloppe que le Groupe BEI affecte aux opérations de capital-risque pour la porter à 2 milliards.

- Le Groupe BEI a également accordé une attention spéciale à la problématique du financement des projets ayant un impact positif sur l'environnement. Une croissance très nette des financements dans ce domaine a été constatée et un accent particulier a été mis, par la Direction des projets, sur la méthodologie de l'évaluation environnementale des investissements et sur la définition d'une stratégie destinée à soutenir les engagements de l'Union pour prévenir le changement climatique.
- La Banque a élargi la palette de ses produits financiers et développé une gamme de financements structurés qui lui permettront de mieux rencontrer les besoins spécifiques de certains projets notamment dans les domaines des infrastructures de transport et des télécommunications.

Le total des **prêts signés** par la Banque a atteint 36 milliards contre 31,8 milliards en 1999 (+ 13 %). Les prêts signés dans l'Union européenne se montent à 30,6 milliards, montrant une progression de 10 %. Les prêts individuels en faveur du développement régional représentent 73 % du total.

Les **versements** s'élèvent à 30,2 milliards, dont 26,8 milliards dans l'Union européenne. 58 % de ces versements ont été effectués en euros.

Les quelque 310 projets d'investissement évalués par les équipes de la Banque en 2000 se sont traduits par un volume d'**approbations** de 40,9 milliards (contre 35,1 milliards en 1999, soit + 17 %).

Fin 2000, l'**encours des prêts** sur ressources propres et des garanties atteignait 199 milliards. L'**encours** total des **emprunts** s'élevait à 159,9 milliards. Le total du bilan, en augmentation de 9 %, se montait à 219,2 milliards.

Les **emprunts** levés, après échanges, s'élèvent à 29 milliards. Ils ont été effectués par l'intermédiaire de 136 opérations, mobilisant des fonds dans 11 monnaies. L'activité sur les marchés, après échanges, a été réalisée à 94 % en EUR, GBP et USD.

Versements, contrats signés et projets approuvés (1996 - 2000)

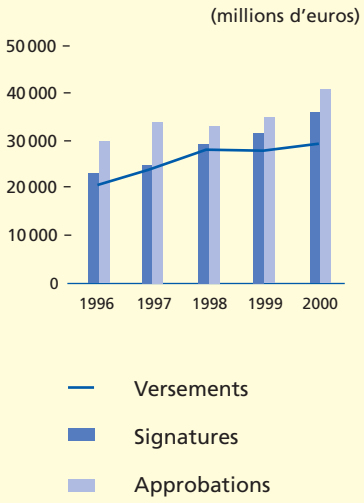

Le lecteur trouvera dans la brochure, annexe au présent document, l'ensemble des statistiques d'activité concernant l'année 2000 et les années 1996 - 2000 ainsi que la liste des projets financés pendant l'année. Ces données sont également disponibles sur le CD-Rom inclus dans la présente brochure et sur le site internet de la BEI : www.bei.org

L'activité en l'an 2000

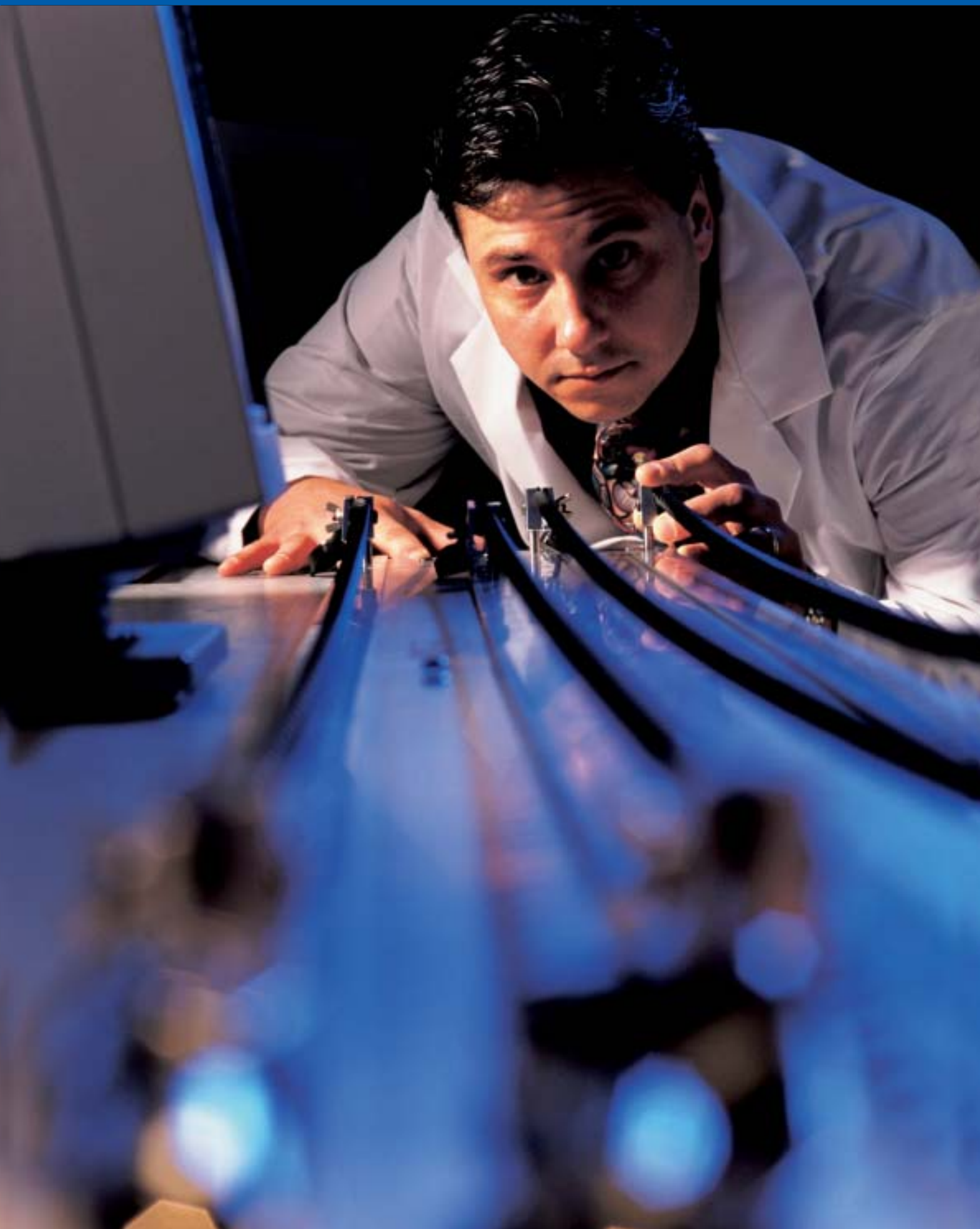

Le Plan d'Activité de la Banque (PAB) 2001 - 2003

Le premier Plan d'Activité de la Banque (PAB) a été élaboré suite à l'adoption, par le Conseil des gouverneurs de juin 1998, du Cadre de stratégie. Le PAB est un instrument permettant de définir une politique à moyen terme et de fixer des priorités opérationnelles au regard des objectifs assignés à la Banque par ses Gouverneurs. C'est également un instrument d'appréciation ex-post de l'activité de la BEI. Ce plan couvre une période de trois ans, mais les perspectives stratégiques peuvent être modifiées durant la période triennale pour tenir compte des nouveaux mandats et de l'évolution du contexte économique. Le PAB adopté en décembre 2000 couvre la période 2001 - 2003.

Cinq priorités ont été définies en matière de prêts :

- le soutien à la cohésion économique et sociale et au développement régional ; à cette fin, un renforcement de la coopération avec la Commission sera recherché ;
- la mise en place de l'"Initiative Innovation 2000", dont l'objectif est de promouvoir les investissements pour une société basée sur la connaissance et l'innovation ;
- la préparation à l'adhésion des pays candidats ;
- le soutien à la politique de l'Union en matière de développement et de coopération avec les pays partenaires ;
- l'encouragement à la protection de l'environnement et au développement durable, y inclus une contribution à la mise en œuvre des objectifs définis par le protocole de Kyoto.

La BEI continuera également d'élargir et de moderniser sa gamme d'instruments de financement, pour tenir compte de l'évolution du marché et mieux répondre aux besoins de ses clients. Elle poursuivra la révision de la politique de tarification des prêts.

La valeur ajoutée des interventions du Groupe BEI au service de sa mission dans le cadre de l'Union, plutôt que la maximisation de son chiffre d'affaires, demeurera l'axe central de son activité dans les prochaines années.

Vue intérieure du siège de la BEI à Luxembourg

Contribuer au développement équilibré de l'Union

Le développement équilibré de l'Union constitue la mission essentielle donnée à la Banque par le Traité de Rome et réaffirmée par le Traité d'Amsterdam (juin 1997). Ainsi, en moyenne, plus des deux tiers de ses prêts individuels contribuent au financement d'une large gamme d'investissements situés dans les régions en retard de développement ou en prise avec des difficultés structurelles.

Agissant en synergie étroite avec les Fonds structurels communautaires, la Banque complète l'effet des subventions budgétaires, favorisant ainsi une répartition optimale des ressources. Cette coopération est appelée à se renforcer dans la mise en application de l'Agenda 2000, définissant le cadre d'action des politiques structurelles et de cohésion de l'Union pour la période 2000 - 2006.

73 % des prêts individuels pour le développement régional

Au cours de l'année 2000, en étroite synergie avec les Fonds structurels de l'Union, la BEI a accordé **13,7 milliards de prêts individuels** -soit 73 % de son activité sur prêts individuels dans l'Union- pour des projets situés dans des régions en retard de développement ou aux prises avec des difficultés structurelles.

Si l'on prend en compte l'impact des prêts globaux en faveur d'investissements de petites dimensions dans les zones assistées, ce sont donc quelque 20 milliards que la Banque a consentis en faveur du développement régional.

Le développement des infrastructures de communication, qui conditionne l'essor et la création d'activités, et le financement de projets contribuant à la protection de l'environnement comptent parmi les objectifs prioritaires en zone défavorisée.

L'amélioration de la qualité de la vie a bénéficié de 2,8 milliards pour des projets concourant à la protection de l'environnement naturel, à la revitalisation urbaine et au développement des transports collectifs, ainsi qu'à la construction ou modernisation d'infrastructures sanitaires.

Parallèlement, 8,8 milliards ont contribué au financement d'infrastructures de transport, de télécommunication et d'énergie. Ces financements ont été particulièrement importants en Espagne, en Grèce, en

Développement régional
1996 - 2000 : 94 milliards

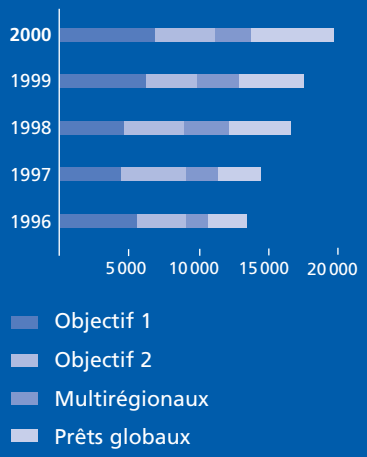

Développement régional
Répartition par secteur
des prêts individuels (2000)

(millions d'euros)

	montant	Total %
Energie	2216	16
Communications	6613	48
Gestion des eaux et divers	1096	8
Aménagements urbains	644	5
Industrie, services	2109	16
Education, santé	1031	8
Total prêts individuels	**13709**	**100**
Prêts globaux	6000	

Forum BEI : développement régional - Utiliser au mieux les ressources financières

Le sixième Forum de la BEI a rassemblé les 19 et 20 octobre 2000 quelque 350 spécialistes des milieux gouvernementaux et politiques, des institutions européennes ainsi que de l'administration, de l'industrie et du secteur bancaire. Ils se sont penchés sur les facteurs de succès ou d'échec à l'origine de la disparité des résultats qu'obtiennent les régions en Europe.

Dans son discours d'ouverture, M. Philippe Maystadt, Président de la BEI, a souligné que l'Agenda 2000, qui fixe le cadre financier du budget de l'Union européenne jusqu'en 2006, ne prévoit pas une forte augmentation des dépenses au titre de la politique régionale. On ne pourra donc obtenir de meilleurs résultats au cours des prochaines années qu'en utilisant plus efficacement les ressources financières disponibles.

Les débats ont porté sur la nécessité d'une bonne coordination entre tous les acteurs importants dans les régions, entre ces dernières et le gouvernement central dont elles relèvent, ainsi qu'avec la Commission européenne. Ils ont également mis en évidence la nécessité d'une coopération étroite entre la Commission et la BEI, condition préalable à l'utilisation aussi efficace que possible de l'aide régionale. La constante recherche d'une convergence d'efforts entre les institutions de l'Union, des structures nationales ou locales et des opérateurs de terrain permettra seule de relever avec succès les nouveaux défis qui accompagnent l'avènement de la société de l'information, mais aussi et avant tout l'élargissement de l'Union européenne qui portera les disparités régionales au sein de l'Union à une ampleur inconnue jusqu'alors.

L'invité d'honneur était M. Günter Grass, lauréat du Prix Nobel de littérature 1999, qui a évoqué l'image d'une Banque qui aurait également des objectifs sociaux et qui investit là où les besoins sont les plus aigus : "Dans l'Europe d'aujourd'hui, où les écarts entre riches et pauvres sont énormes, les occasions d'apporter un soutien à des régions sous-développées ne manquent pas".

En clôturant le Forum, M. Wolfgang Roth, Vice-président de la BEI, a ainsi synthétisé les travaux : "Coordination, le maître mot". En effet, les éléments indispensables à la réussite de tout projet sont une vision claire, la mobilisation de toutes les ressources au service d'une stratégie visant à transformer cette vision en réalité et enfin la coordination de l'action de toutes les parties prenantes : "Le succès de toute politique passe immanquablement par le choix d'un objectif clair et une organisation efficace, et il en va de même de la politique régionale. Celle-ci doit être organisée".

En ce qui concerne plus particulièrement l'Europe centrale et orientale, il ne faut pas s'attendre à ce que la politique régionale de l'Union européenne, qui s'accompagne actuellement d'un niveau élevé d'assistance, puisse s'appliquer telle qu'elle dans les pays candidats. Il faudra donc faire un meilleur usage des ressources financières. Cela signifie que la BEI, l'institution financière de l'Union européenne aura à l'avenir un rôle plus important à jouer en faveur du développement de toutes les régions défavorisées de l'Union.

Wolfgang Roth,
Vice-président de la BEI

Le résumé des interventions des orateurs au BEI-Forum 2000 est repris dans le "BEI-Information" N° 106, publié en décembre 2000 et disponible sur simple demande auprès du Département Information et Communication de la BEI (e-mail : info@bei.org).

Italie et au Portugal, ainsi qu'au Royaume-Uni.

Enfin, quelque 2,1 milliards soutiennent le dynamisme économique par l'appui à l'extension, la modernisation ou l'implantation d'entreprises industrielles.

Ces projets soutiennent notamment le renforcement de la compétitivité internationale de l'industrie européenne dans les secteurs de l'automobile, des équipements électriques et électroniques, du travail des métaux, du papier et du caoutchouc.

Financer l'adaptation nécessaire du tissu industriel, renforcer sa compétitivité et contribuer au développement d'entreprises performantes, capables de soutenir la concurrence internationale et de créer des emplois, est en effet un enjeu crucial pour nos économies.

50 % des prêts développement régional en faveur des régions de l'Objectif 1

En 2000, les régions en retard de développement, dites de l'Objectif 1, ont bénéficié de 6 875 millions de prêts individuels. Les Länder orientaux d'Allemagne ont bénéficié de 1 101 millions, les pays de la cohésion (Espagne, Portugal, Irlande et Grèce) de 4 081 millions et le Mezzogiorno italien de 955 millions.

Les infrastructures de communication et les réseaux de télécommunications et de distribution d'énergie ont constitué 60 % du total des concours, contribuant ainsi à atténuer les effets de l'éloignement géographique de ces régions. 13 % ont été signés en faveur de l'amélioration de l'environnement naturel et urbain et 16 % de l'industrie. Enfin, 11 % des prêts individuels ont soutenu des projets des secteurs de l'éducation et de la santé.

Accélérer l'ajustement économique

Dans les régions de l'Objectif 2 bénéficiant du soutien à la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle, les prêts individuels ont totalisé 5 247 millions. Dans ces zones, la répartition sectorielle montre la prédominance des infrastructures de transport (35 %) ainsi que l'importance accordée à la protection de l'environnement naturel et urbain (16 %). L'industrie et les services ont bénéficié de 18 % du montant, l'éducation et la santé de 7 %.

On relèvera que 80 % des projets financés par la Banque dans ces secteurs sont localisés en zones de développement régional, concourant ainsi au rattrapage de ces régions par rapport aux zones les plus favorisées de l'Union.

Soutenir le financement des réseaux

Dans le domaine des télécommunications, un montant de 1 585 millions a soutenu le financement d'infrastructures de réseaux intéressant plusieurs régions assistées ou un pays dans son ensemble.

Etroite synergie avec la Commission

En vue de resserrer encore les liens opérationnels avec la Commission, la BEI a signé avec celle-ci des accords de coopération et des accords cadres, qui permettront de renforcer la contribution de la Banque à l'évaluation des projets faisant l'objet de subventions et de mieux coordonner l'action du Groupe avec celle de la Commission.

La Banque a en outre apporté sa contribution à la programmation des actions structurelles pour 2000 - 2006 et elle participe, à la demande des autres parties, à la mise en œuvre du nouveau Mécanisme financier de l'EEE.

”Initiative Innovation 2000”

Pour soutenir les orientations des Chefs d’Etat et de Gouvernement prises à Lisbonne les 23 et 24 mars 2000 en vue de bâtir une économie européenne fondée sur la connaissance et l’innovation, le Groupe BEI a lancé son ”Initiative Innovation 2000”.

Au cours des trois prochaines années, le soutien du Groupe BEI à la stratégie de Lisbonne prendra la forme d’un programme spécifique de prêts à moyen et long terme à hauteur de 12 à 15 milliards d’euros.

Plutôt qu’une augmentation du volume des financements, l’”Initiative Innovation 2000” marquera une réorientation qualitative des activités du Groupe BEI vers des secteurs à forte valeur ajoutée technologique et porteurs d’avenir.

Présentation de ”i2i”

D’une durée de trois ans, ce programme s’articule autour de cinq objectifs :

- **Le développement des PME et de l’esprit d’entreprise**, notamment par le renforcement des activités de capital-risque favorisant le développement des PME innovantes dans l’Union. Cette activité est mise en œuvre par le Fonds européen d’investissement (FEI), le véhicule spécialisé en capital-risque du Groupe BEI ;
- **La diffusion de l’innovation**, par le financement d’investissements de toute taille, réalisés tant par les collectivités publiques que par les entreprises, ayant pour objet la circulation et l’utilisation de l’innovation ainsi que le développement des compétences nécessaires à l’utilisation des nouvelles technologies ;
- **La recherche et développement**, par le soutien à des programmes de recherche publics ou privés, notamment ceux associant des entreprises et des organismes publics, la promotion d’infrastructures de recherche, de centres d’excellence ou de structures facilitant l’accès des PME à des programmes de recherche ;
- **Les réseaux de technologies de l’information et de la communication**, par le financement de réseaux transeuropéens à large bande et multimédia, ainsi que des infrastructures matérielles ou virtuelles d’accès local à ces réseaux, en particulier dans les régions moins avancées de l’Union ;
- **l’enrichissement du capital humain**, par la modernisation et l’informatisation des écoles, collèges et universités et des prêts en faveur de centres de formation aux technologies de l’information.

Premiers résultats

Depuis le lancement de l'"Initiative Innovation 2000", la BEI a approuvé des projets concernant la modernisation d'universités et d'établissements scolaires, le développement des télécommunications et des réseaux de l'internet, les équipements de l'audiovisuel, ainsi que la recherche et développement dans le secteur pharmaceutique.

Le montant des contrats signés en 2000 se monte à 1,6 milliard dans onze pays de l'Union : capital-risque (214 millions), éducation (448 millions), télécommunications et télévision (965 millions).

"i2i" audiovisuel

Le 19 décembre 2000, Viviane Reding, Commissaire européenne chargée de la Culture et de l'Audiovisuel, et Philippe Maystadt, Président du Groupe BEI, ont présenté à Bruxelles une nouvelle stratégie de coopération entre la Commission, la BEI et le FEI dans le domaine audiovisuel. Ce nouveau volet des activités du Groupe BEI se situe dans le cadre d'I2I.

Quatre lignes d'actions concrètes ont été présentées :

- La mise à disposition de lignes de crédit (ou "prêts globaux") de la BEI au secteur bancaire spécialisé dans l'audiovisuel pour le financement de petites et moyennes entreprises (PME) de création audiovisuelle, de technologies audiovisuelles ou réalisant des travaux de sous-traitance dans ce secteur. Certains de ces prêts globaux pourront compléter des mécanismes d'aide publique à la création audiovisuelle, tandis que d'autres pourraient comporter des éléments de partage de risques et bénéficier de structures externes de garanties appuyées, notamment, par le FEI.
- Le financement à moyen et long terme par la BEI, en coopération avec le secteur bancaire, de grands groupes privés ou publics de télévision, de production ou de distribution audiovisuelle pour leurs investissements d'infrastructures (studios, installations numériques, stations d'émissions, etc.) ou de création (production de "bouquets" de films, distribution d'œuvres ou de catalogues).
- Le financement de fonds de capital-risque spécialisés dans l'audiovisuel, par le biais de prises de participations du FEI. Agissant en fonds de fonds, le FEI fera ainsi porter son action dans un domaine sectoriel très spécialisé où le manque de ressources financières et d'opérateurs paneuropéens empêche l'établissement d'un marché de capital-risque efficace. Une série d'opérations sont en place ou en cours de mise en œuvre ; elles porteront notamment sur la création de fonds spécialisés "TIME" (Telecom - Internet - Media - Entertaimment).
- Des actions conjointes du Groupe BEI et de la Commission européenne en faveur du développement de l'industrie audiovisuelle, notamment cinématographique ou télévisuelle ou de la formation des acteurs économiques du secteur ; les actions viseront à assurer une meilleure complémentarité entre les ressources bancaires du Groupe et les subventions communautaires du programme Media Plus, qui est doté d'un budget de 400 millions d'euros sur 5 ans.

Préparation des pays candidats à l'adhésion

Depuis 1990, les prêts accordés par la Banque dans les pays candidats ont atteint plus de 14 milliards, dont 2,9 milliards en 2000. Cette action, conduite dans la perspective du transfert de l'acquis communautaire, vise à contribuer au rattrapage économique de ces pays par rapport à ceux de l'Union en prélude à leur adhésion.

Ces financements sont accordés d'une part sur un mandat de l'Union à hauteur de 8,7 milliards couvrant l'Europe centrale et orientale jusqu'en 2007 et, d'autre part, sur le mécanisme préadhésion de 8,5 milliards, mis en place de la propre initiative de la Banque et à ses propres risques jusqu'en 2003.

Pays candidats à l'adhésion
1996 - 2000 : 10 milliards

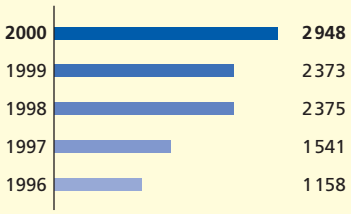

En 2000, les prêts dans les pays candidats à l'adhésion, tous localisés en Europe centrale, se montent à 2 948 millions. 1 618 millions proviennent des fonds disponibles au titre du mécanisme préadhésion.

Les communications : priorité principale

Un réseau de communication développé et conforme aux normes communautaires est la condition essentielle de l'essor économique et de l'intégration réussie des pays candidats. C'est pourquoi le financement des liaisons ferroviaires et routières, des ports, des aéroports et du contrôle aérien ainsi que des réseaux de télécommunication constitue la priorité principale de la BEI.

Les financements en faveur des infrastructures de communication, en 2000, ont atteint 1,5 milliard pour des réseaux ferroviaires, la réhabilitation du réseau routier existant et le développement de nouveaux axes autoroutiers, pour les transports maritimes et aériens et les télécommunications.

Un soutien accru à l'environnement naturel et urbain

Une attention croissante est apportée aux projets contribuant à l'amélioration de l'environnement naturel et urbain. Les prêts pour cet objectif ont atteint 496 millions pour des programmes de gestion des eaux et des déchets, la modernisation de métros et de tramways et la création d'infrastructures composites urbaines.

La Banque a également accordé 250 millions en Roumanie pour les infrastructures de base endommagées par les inondations et fait un don de 500 000 euros pour contribuer aux opérations de secours dans les zones sinistrées.

Appui au secteur industriel

La Banque soutient également le secteur industriel dans les pays candidats, essentiellement par le biais de prêts globaux accordés à des institutions financières partenaires, établissements bancaires de l'Union implantés dans la région ou établissements nationaux.

Pays candidats à l'adhésion
Prêts accordés en 2000

	(millions d'euros)
Pologne	941
Roumanie	853
République tchèque	385
République slovaque	242
Hongrie	240
Bulgarie	160
Slovénie	65
Estonie	42
Lettonie	10
Lituanie	10
Pays candidats *	**2948**

* dont mécanisme préadhésion : 1618 millions

Une action de fond en préparation à l'élargissement

Depuis 1990, les financements dans les dix pays d'Europe centrale candidats à l'adhésion, à Chypre et à Malte, se chiffrent à 14,2 milliards, dont 4,5 milliards au titre du mécanisme additionnel de prêts préadhésion, lancé début 1998 par la BEI. La Banque est devenue très rapidement la source la plus importante de financements internationaux pour des projets en Europe centrale.

Un effort particulier en faveur des projets liés aux communications

Les transports constituent le secteur dominant de l'activité de la Banque, puisqu'ils représentent 47 % du total des prêts, dont 1,7 milliard pour les chemins de fer et 700 millions pour les transports urbains. Le secteur des télécommunications est également un grand bénéficiaire des prêts de la Banque avec un montant de 2 milliards.

Ces infrastructures de communication renforcent les liens organiques avec l'Union et jettent les bases d'un développement et d'une intégration économique réussis.

L'environnement : une priorité croissante

Nombreux sont les projets dans les secteurs des transports et de l'énergie qui contribuent à l'amélioration de l'environnement naturel et urbain. La Banque a notamment financé de grands projets dans le domaine des transports publics, métros de Budapest, de Prague, tramways de Cracovie, de Timisoara, de Bucarest.

Parallèlement, la BEI a financé de nombreux projets d'infrastructures municipales, réhabilitant des situations environnementales dégradées, notamment dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de la gestion collective de l'énergie.

Synergie accrue des instruments communautaires

La coopération entre la Banque et la Commission a contribué à exploiter au mieux les synergies des instruments financiers de l'Union et à renforcer au maximum leur impact. Les services de la Banque et de la Commission ont coopéré étroitement pour l'élaboration et le financement d'un nombre appréciable de projets dans tous les secteurs pouvant bénéficier d'un financement de la BEI. En outre, la Banque s'associe, chaque fois que l'intérêt des projets le requiert, à d'autres institutions multilatérales de financement intervenant dans la région, en particulier la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque mondiale.

Le développement des marchés des capitaux en Europe centrale

Dès 1996, la BEI a commencé à emprunter en monnaies des pays d'Europe centrale et orientale. Elle a ainsi été présente sur l'euromarché, par des émissions obligataires en couronnes tchèques puis en couronnes estoniennes et slovaques et par des opérations en zloty polonais. Ces obligations ont contribué à orienter de l'épargne occidentale vers cette région. A partir de 1997, la Banque a mis en place des contrats-cadres d'émission sur les marchés domestiques du forint hongrois puis de la couronne tchèque, lui permettant d'établir ainsi des valeurs de référence à long terme pour ce segment du marché, tout en attirant une épargne locale. D'une manière générale, la Banque a pu, lorsque la législation nationale l'autorisait, proposer des crédits dans les monnaies locales et éliminer les risques de change pour ses emprunteurs.

L'environnement dans les pays candidats

Depuis 1990, 2,3 milliards, soit 16 % du total des prêts accordés en 10 ans, ont appuyé directement des projets de protection de l'environnement : environnement naturel -assainissement des eaux usées, traitement des déchets, reboisement ; environnement urbain -métros et tramways, chauffage urbain et autres aménagements. En 2000, les projets environnementaux représentent près du quart des financements ; la croissance soutenue des interventions de la Banque dans ce secteur reflète tant la prise de conscience des opinions publiques des pays concernés pour un développement durable, que le développement des compétences locales appuyées par les fonds des programmes Phare de la Commission.

Le financement de ces projets, en faveur d'investissements qui concernent directement des problèmes environnementaux, contribue largement au respect des réglementations en vigueur dans l'Union européenne et, à ce titre, aide les pays candidats à préparer leur entrée dans l'Union. D'ailleurs, plusieurs pays candidats ont déjà adopté une législation environnementale qui s'inspire directement de celle en vigueur dans l'Union. De plus, pour chaque projet qu'elle instruit, la BEI étudie avec soin son incidence sur l'environnement et, le cas échéant, demande, en s'appuyant sur les standards en vigueur dans l'Union, l'adoption de mesures satisfaisantes.

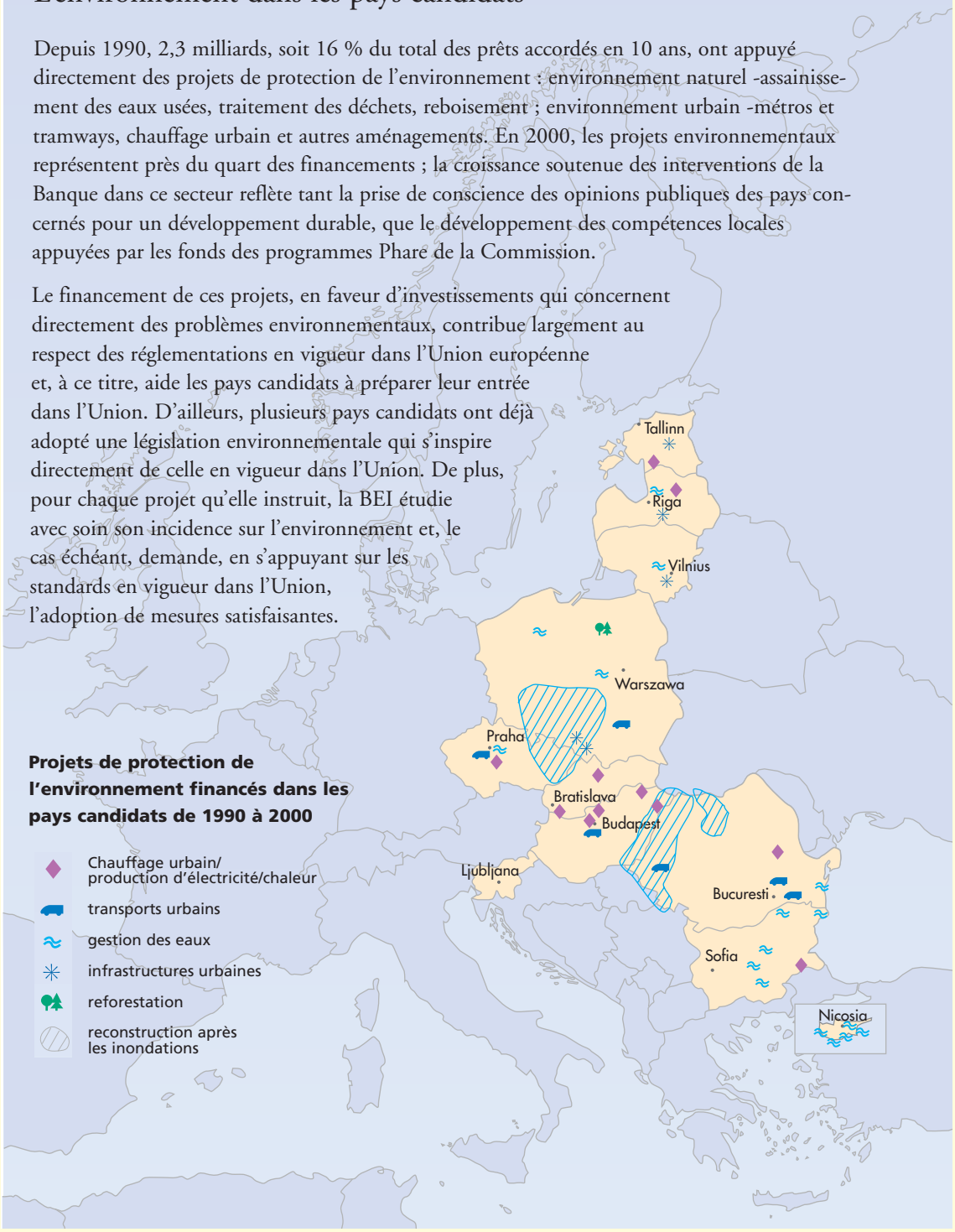

Coopération avec les pays partenaires

Depuis les années soixante, la BEI participe activement aux politiques de coopération menées par l'Union dans quelque 150 pays tiers.

Dans les pays du partenariat euro-méditerranéen, la BEI soutient les objectifs du "Processus de Barcelone" dans la perspective d'une zone de libre échange entre les pays concernés et l'Union. Elle participe également à l'effort de solidarité mené par l'Europe envers les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et apporte sa contribution au Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Enfin, elle soutient certains types de projets d'intérêt mutuel à l'Union et aux pays d'Amérique latine et d'Asie.

Les paramètres de l'activité de coopération de la Banque sont déterminés par des mandats pluriannuels qui lui sont confiés par l'Union (1).

Pays partenaires
1996 - 2000 : 9 milliards

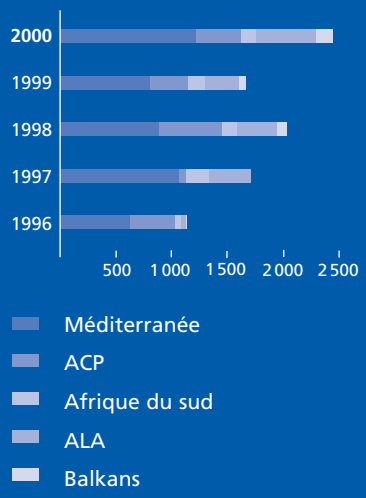

Pays méditerranéens : prêts accordés en 2000

(millions d'euros)

	Total	dont capitaux à risques
Turquie	575	
Tunisie	155	5
Algérie	143	3
Egypte	100	
Maroc	83	
Syrie	75	
Jordanie	70	10
Gaza/ Cisjordanie	13	3
Méditerranée	**1214**	**21**

Partenariat euro-méditerranéen

En 2000, la BEI a soutenu les objectifs du partenariat euro-méditerranéen, en vue de créer une zone de stabilité et de prospérité économiques, par un volume de prêts de 1 214 millions, dont 21 millions de capitaux à risques sur ressources budgétaires de l'Union. Sur ce total, 375 millions ont été accordés à la Turquie sur le mécanisme TERRA mis en place par la Banque pour la réhabilitation de l'économie turque après les tremblements de terre de 1999.

L'accent a été particulièrement mis sur la modernisation du secteur privé, y compris les PME, le développement du secteur financier ainsi que l'amélioration des infrastructures et de l'environnement.

La Banque a repris ses interventions en Syrie avec le financement d'installations de transformation et de transport d'énergie électrique.

Le 10 avril 2001, le Conseil d'administration de la BEI s'est réuni au Caire. Le choix de l'Egypte, pour tenir cette réunion annuelle hors du siège de la Banque, montre l'importance que la BEI attache à ce pays sur le plan économique et politique. M. Mayer, Vice-président, responsable notamment des opérations dans les pays du partenariat euro-méditerranéen, a d'ailleurs réaffirmé la volonté de la BEI d'accroître ses financements en faveur de projets en Egypte, ainsi que dans l'ensemble du Bassin méditerranéen.

(1) Voir tableau G "Conventions, protocoles financiers et décisions en vigueur ou en cours de négociation au 12 février 2001" de la brochure annexe à la présente publication (Ces données sont également disponibles sur le CD-Rom inclus dans la présente brochure et sur le site internet de la BEI : www.bei.org).

Afrique, Caraïbes, Pacifique et PTOM

Dans les Etats ACP et PTOM, la Banque est intervenue dans 25 pays et a prêté son concours à la réalisation de cinq projets régionaux. Les interventions totalisent 401 millions, dont 215 millions de capitaux à risques. La BEI a particulièrement concentré ses efforts sur le développement du secteur privé.

ACP - PTOM
Prêts accordés en 2000

(millions d'euros)

	Total	dont capitaux à risques
Afrique	265	171
Australe	*120*	*67*
Centrale et Equatoriale	*37*	*26*
Occidentale	*83*	*53*
Régional Afrique	*25*	*25*
Caraïbes	77	42
Pacifique	3	3
Ensemble des pays ACP	50	
PTOM	7	
ACP-PTOM	**401**	**215**

Solidaire des pays les plus pauvres, la BEI a décidé de contribuer à hauteur de 70 millions à l'allègement de la dette d'une douzaine de pays dans le cadre de l'Initiative de désendettement des pays les plus endettés (HIPC).

Afrique du Sud

140 millions de prêts ont concerné les télécommunications, l'industrie et le financement de petites infrastructures d'intérêt local.

Pays d'Amérique latine et d'Asie

Les prêts signés en 2000 (532 millions) se répartissent entre 400 millions pour l'Amérique latine et 132 millions pour l'Asie.

Plus des trois quarts des prêts ont été consacrés à des investissements du secteur privé à l'appui de coentreprises auxquelles participent des opérateurs et des banques européennes aux côtés de partenaires des pays concernés.

Amérique latine et Asie
Prêts accordés en 2000

(millions d'euros)

Amérique latine	***400***
Brésil	205
Argentine	147
Mexique	48
Asie	***132***
Indonésie	70
Bangladesh	36
Thaïlande	26
AMERIQUE LATINE, ASIE	**532**

Balkans

La BEI a contribué au Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est en prêtant au total 154 millions dans cette région. Elle a participé au financement de la construction d'un pont sur le Danube reliant la Bulgarie et la Roumanie, à la réhabilitation de réseaux de transport d'électricité en Bosnie et Herzégovine et à l'amélioration du principal corridor nord-sud en Albanie.

Au total, cinq projets sur les quatorze du programme à démarrage rapide ont d'ores et déjà été financés pour un total de 548 millions.

Protéger l'environnement naturel et urbain

L'action de la Banque en matière environnementale comprend tant la protection de l'environnement naturel -gestion des eaux, traitement des déchets, réduction de la pollution atmosphérique, déploiement de procédés industriels non polluants, protection des sols- que l'amélioration de l'environnement urbain -systèmes de transport collectif en site propre et rénovation urbaine, y compris réhabilitation et reconstruction de logements sociaux.

La BEI contribue très concrètement aux politiques environnementales de l'Union non seulement par le financement de projets destinés spécifiquement à la protection de l'environnement, mais aussi en tenant compte systématiquement des considérations environnementales dans l'évaluation de l'ensemble des projets qu'elle soutient. Le respect des normes environnementales en vigueur et la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement les plus adaptées dans le respect de la législation communautaire constituent une condition nécessaire et préalable à l'octroi d'un prêt de la BEI.

Depuis 1996, les prêts de la BEI en faveur de l'environnement représentaient quelque 25 % des prêts accordés dans l'Union. L'activité en 2000 a connu une sensible progression et l'environnement a représenté 34 % des prêts individuels dans l'Union. De plus, la Banque a attaché une importance particulière aux projets contribuant à l'amélioration de l'environnement dans les pays candidats.

Environnement naturel et urbain 1996 - 2000 : 34 milliards

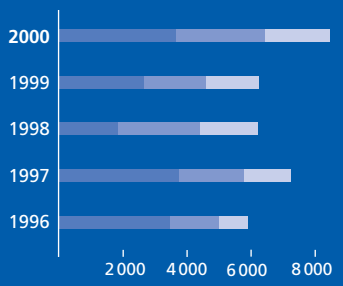

environnement naturel
environnement urbain
prêts globaux

Environnement naturel et urbain (2000)

(millions d'euros)

	Total
Environnement naturel	**3620**
Protection et gestion des eaux	1575
Gestion des déchets	771
Lutte contre la pollution atmosphérique	1274
Environnement urbain	**2801**
Transports urbains et suburbains	1389
Aménagements urbains	1412
Total prêts individuels	**6422**
Prêts globaux	2000

En 2000, les prêts individuels en faveur de la protection de l'environnement enregistrent une forte progression par rapport à 1999 (+ 40 %) et se montent à 6,4 milliards. De plus, quelque 2 milliards de crédits sur prêts globaux ont été accordés en faveur de projets d'assainissement des eaux et d'aménagements urbains, essentiellement en Allemagne. Ce sont donc, au total, plus de 8,4 milliards que la Banque a consacrés en 2000 à l'environnement.

56 % pour l'environnement naturel

Les financements individuels pour protéger le milieu naturel ont atteint 3,6 milliards ; traitement des eaux usées et approvisionnement en eau potable, traitement des déchets d'origine urbaine accompagnés généralement de production de chaleur et d'électricité, réduction des émissions industrielles toxiques.

Soutien constant aux aménagements et transports urbains

L'amélioration du cadre de vie urbain passe d'abord par la réduction des nuisances dues au trafic. C'est pourquoi, la Banque s'attache, depuis de nombreuses années, au développement des transports urbains en site propre. Elle a ainsi apporté son concours, en 2000, à des projets de tramways, de métros et de chemins de fer urbains dans une dizaine d'agglomérations et a permis la construction de contournements routiers ou de tunnels destinés à désengorger les centre-villes.

La BEI a également soutenu de nombreux aménagements de rénovation urbaine, ainsi que la réhabilitation de logements sociaux dans des zones défavorisées au Royaume-Uni.

L'environnement dans les pays candidats

Dans les pays candidats, une attention particulière est apportée aux projets contribuant à l'amélioration de l'environnement -approvisionnement en eau, assainissement des eaux usées et traitement des déchets municipaux, transports et aménagements urbains. En 2000, de tels projets ont attiré près du quart des financements accordés dans ces pays.

L'action de la BEI et la prévention du changement climatique

La protection et l'amélioration de l'environnement ainsi que l'appui aux engagements de l'Union pour prévenir le changement climatique ("Stratégie de Kyoto") font partie des priorités assignées à la Banque par son Plan d'activité.

C'est pourquoi la BEI a déjà régulièrement apporté son concours à des projets en faveur d'énergies renouvelables, d'économies d'énergie, de production combinée de chaleur et d'électricité, de traitement de déchets solides et de transport public.

Durant les années 1997 à 2000, les prêts pour les énergies renouvelables, centrales hydro-électriques, éoliennes, géothermiques, biomasses (à l'exclusion du traitement des déchets) se sont élevés à 800 millions, dont 535 millions dans l'Union. Les projets de transport public, chemin de fer urbain et interurbain, métros, tramways ont atteint 10,9 milliards, dont 9,6 milliards dans l'Union.

Rappelons que l'objectif fixé par le Sommet de Rio de 1992 était de maintenir les émissions des gaz à effet de serre à leur niveau de 1990. En 1997, cette mesure a été renforcée par la signature du Protocole de Kyoto qui préconisait que les pays les plus industrialisés devaient réduire leurs émissions, à l'horizon de la période 2008 - 2012, de 5 % en-dessous du niveau de 1990.

La Banque soutiendra activement la politique de l'Union de prévention des changements climatiques. Cette action sera menée en étroite collaboration avec la Commission européenne, les Etats membres, le secteur financier ainsi que les autres institutions multilatérales.

A cet effet, la BEI envisage de développer ses financements dans deux secteurs principaux : les économies d'énergie -systèmes de transport collectifs, cogénération de chaleur et d'électricité- et la substitution des sources énergétiques -promotion d'une énergie utilisant moins de combustibles fossiles et le remplacement de ces combustibles par des sources d'énergie renouvelable.

Ces financements pourront se faire sous forme de prêts individuels, aussi bien que de crédits sur prêts globaux. En outre, la Banque se propose de développer au maximum les synergies entre ses prêts environnementaux et ceux effectués au titre de l'"Initiative Innovation 2000" ; il s'agit en particulier de financer des projets innovants de recherche et développement dans des domaines ayant un impact positif sur l'environnement et d'apporter son concours à des investissements fondés sur l'application industrielle de ces recherches.

Le Groupe BEI et les PME

Concourir au développement des PME par l'amélioration de leur environnement financier est depuis plus de 30 ans une des priorités de la BEI. Les PME représentent en effet 98 % de l'ensemble des entreprises privées en Europe et contribuent pour une large mesure à l'activité économique et à la création d'emplois. Elles jouent par ailleurs aujourd'hui un rôle fondamental dans l'introduction des technologies avancées.

Par la diversité des produits qu'il propose, prêts à moyen et long terme, capital-risque et garanties, le Groupe BEI peut appuyer le développement des PME et leur adaptation aux mutations de l'économie européenne.

La constitution du Groupe BEI

En juin 2000, suite aux conclusions du Conseil européen de Lisbonne, le Conseil des gouverneurs a autorisé la constitution du Groupe BEI. Le FEI, tout en conservant le caractère tripartite de son actionnariat rassemblant la BEI, la Commission et des banques commerciales est devenu une filiale de la BEI qui détient plus de 60 % de son capital.

Dans ce cadre, le FEI réalisera toutes les opérations de capital-risque du Groupe nouvellement constitué et continuera de mettre en œuvre une gamme diversifiée d'instruments de garantie en faveur des PME. Cette nouvelle forme de relations entre la BEI et le FEI permettra de cibler avec une meilleure efficacité les opérations dans ces domaines hautement spécialisés et renforcera l'effet de catalyse des actions du Groupe au sein de la communauté bancaire et financière européenne en faveur des PME.

Cette réforme a entraîné le transfert du portefeuille d'opérations de capital-risque signées par la BEI lorsqu'elle en assumait elle-même la mise en œuvre de 1997 à 2000.

Dans le cadre des synergies de Groupe, la BEI a repris certaines fonctions administratives afin de permettre au FEI de se dédier aux opérations.

D'autre part, les Gouverneurs de la BEI ont autorisé la Banque à dégager jusqu'à 2 milliards d'euros sur ses résultats de gestion destinés aux opérations de capital-risque à conclure par le FEI d'ici 2003.

Financement des PME par le biais des prêts globaux de la BEI

En 2000, la Banque a signé un montant de 11,4 milliards de prêts globaux. Ces prêts globaux sont des lignes de crédit mises à la disposition de banques ou d'institutions financières. La coopération avec ces intermé-

Prêts globaux
1996 - 2000 : 42 milliards

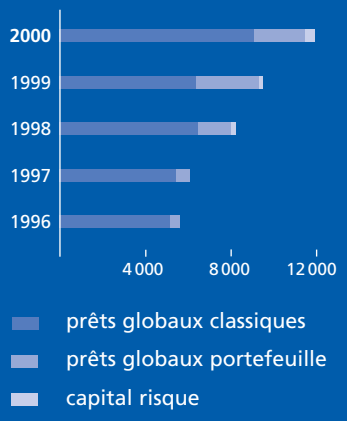

diaires financiers locaux permet aux PME l'accès direct à des partenaires proches d'elles disposant d'informations de grande qualité et d'une connaissance réelle du besoin des entreprises.

La moitié des prêts globaux ont pour bénéficiaire final des PME. En 2000, ce sont donc **5,7 milliards** qui ont été consacrés par la BEI au développement de quelque 27 000 PME.

Les plus petites d'entre elles, celles de moins de 100 salariés, bénéficient des 2/3 des montants affectés.

Le capital-risque

Le Groupe BEI est actif dans le domaine du capital-risque depuis 1997 au titre de son programme spécial de soutien de la croissance économique et de l'emploi.

Le Conseil européen de Lisbonne, des 23 et 24 mars 2000, a encore renforcé cette orientation en invitant le Groupe BEI à développer ses activités en faveur du renforcement des fonds propres des PME innovantes dans l'Union, à travers le FEI.

En 2000, **450 millions** ont servi à financer 24 fonds de capital-risque dans 10 pays de l'Union. Ces fonds ont pour objet de prendre des participations dans des PME innovantes du secteur des hautes technologies et de contribuer à renforcer leur assise financière.

Depuis 1997, les engagements de la BEI s'élèvent à plus de 1,2 milliard pour 80 opérations. Parallèlement, les opérations de capital-risque du FEI totalisent 296 millions. La constitution du Groupe BEI a permis de concentrer toutes ces opérations au sein du FEI.

Portefeuille de garanties PME du FEI

Le mécanisme de garantie pour les PME est conçu pour faciliter l'accès au financement par l'emprunt de petites entreprises européennes présentant un potentiel de création d'emplois.

Le FEI dispose également d'instruments de garanties, essentiellement destinés à couvrir les risques liés à l'activité PME de banques ou institutions financières. Il gère ainsi 54 facilités qui représentent à fin 2000 un total de près de 1,4 milliard. Compte tenu de l'effet de levier de ce type d'instrument, ce montant correspond à la couverture de plus de 5,5 milliards de crédits alloués à des PME par les intermédiaires concernés.

Financer les réseaux transeuropéens

Des réseaux de communication et de transfert d'énergie performants constituent un élément essentiel de l'intégration économique de l'Union ainsi que de la préparation à son élargissement.

Suite à l'identification, par le Conseil européen d'Essen de décembre 1994, des réseaux transeuropéens prioritaires de transport, d'énergie et de télécommunications ainsi que leur extension vers les régions limitrophes de l'Union, en particulier dans les pays d'Europe centrale candidats à l'adhésion, la Banque a puissamment développé son activité en faveur des RTE.

La BEI constitue la première source de financement bancaire de ces grands réseaux et se trouve ainsi au cœur de la réalisation des grandes infrastructures. Elle est non seulement capable de mobiliser, aux meilleures conditions, les importants montants nécessaires à leur réalisation, mais encore d'offrir des conditions de durée et de mise à disposition des financements adaptées à l'ampleur des projets et de catalyser d'autres sources de financement. Cela s'illustre notamment par le nombre croissant de partenariats publics-privés soutenus par la BEI et combinant les avantages propres aux deux secteurs pour la réalisation de ces infrastructures.

6,6 milliards dans l'Union

En 2000, l'activité en faveur des RTE à l'intérieur de l'Union a totalisé 6,6 milliards pour des réseaux de transports (4 milliards), d'énergie (0,4 milliard) et de télécommunications (2,2 milliards). Les financements pour ces projets sont localisés à raison de plus des deux tiers en zone de développement régional. L'activité en Grèce, en Espagne et au Portugal a été particulièrement soutenue (plus de 50 % du total).

Dans le domaine des transports, on peut noter en particulier le pont à l'extrémité ouest du Golfe de Corinthe en Grèce, une ligne de train à grande vitesse en Italie, ainsi que la remise en état du Tunnel du Mont Blanc.

Dans le secteur de l'énergie, les financements ont concerné la distribution de gaz naturel, ainsi que des interconnexions électriques.

Les financements pour les réseaux de télécommunications intéressent en priorité l'Espagne, puis l'Italie et le Portugal, concourant ainsi au désenclavement de zones assistées.

1,5 milliard dans les pays candidats

Dans les pays candidats à l'adhésion, où il existe de gros besoins de développement et de réhabilitation des infrastructures de transport, les financements se sont élevés à 1,5 milliard. Ils ont bénéficié à des projets ferroviaires, routiers ou autoroutiers situés sur les corridors prioritaires, ainsi qu'à des investissements portuaires ou intéressant les réseaux de télécommunications et de téléphonie mobile.

Des projets d'une valeur totale de 244 milliards

Depuis 1993, la BEI a approuvé 73 milliards de prêts en faveur des réseaux transeuropéens ; le coût total des projets concernés peut être évalué à 244 milliards.

Des prêts approuvés, 51 milliards ont été signés. La répartition sectorielle sur l'ensemble de la période montre la prééminence des prêts pour les réseaux de transport qui représentent 60 % des concours. Le développement des réseaux de télécommunica-

Réseaux transeuropéens
1996 - 2000 : 43 milliards

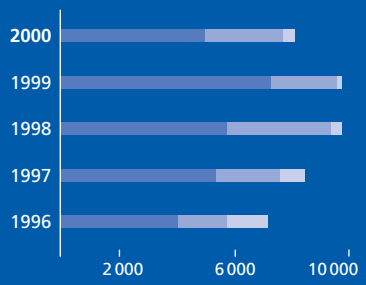

transports
télécommunications
énergie

tions atteint 30 % et celui des réseaux d'énergie 10 %.

Onze des quatorze projets prioritaires de transport ainsi que sept des dix projets prioritaires d'énergie ont à ce jour fait l'objet d'approbations (dont le TGV-Est et la partie néerlandaise du PBKAL en 2000).

Le Mécanisme de Financement Structuré

Afin de pouvoir adapter les formes de ses concours aux besoins de projets présentant un profil de risque élevé et de poursuivre des activités de financement en fonds propres ou de garanties en faveur des grandes infrastructures, la BEI a mis en place un Mécanisme de Financement Structuré (MFS), doté d'une réserve d'un montant total de 750 millions pour les trois prochaines années, et destiné à générer un volume d'opérations entre 1,5 milliard et 2,5 milliards, qui permettra d'offrir des produits financiers diversifiés :

- prêts et garanties de premier rang avec prise en compte du risque avant achèvement et du risque afférent à la phase initiale d'exploitation ;
- prêts et garanties subordonnés de rang supérieur aux prêts subordonnés des actionnaires ;
- financements mezzanine, y compris des instruments d'emprunt à rendement élevé émis par des sociétés industrielles en transition à partir d'une taille PME ou en cours de restructuration ;
- produits dérivés en rapport avec des projets.

L'objectif du MFS est d'apporter une valeur ajoutée à des projets prioritaires en intervenant en complément des banques commerciales et des marchés des capitaux. Ces opérations seront réalisées principalement dans les pays de l'Union européenne, mais aussi dans les pays tiers.

Les interventions de la BEI en faveur des réseaux transeuropéens de transport et des corridors routiers et ferroviaires dans les pays limitrophes 1993-2000

Philippe Maystadt

Loyola De Palacio

Henning Christophersen

Konstantinos Hatzidakis

Jaromir Schling

Ewald Nowotny

Colloque sur le développement des Réseaux transeuropéens de transport - Strasbourg 14 février 2001

Alors que la Commission européenne intensifie ses réflexions sur la définition de la politique des transports de l'Union pour les décennies à venir, la BEI avait rassemblé quelque 300 experts des transports des pays membres et des pays candidats, de l'industrie, des finances et de la société civile pour explorer quelles doivent être les priorités et les axes fédérateurs d'une telle politique à l'échelle de l'Union élargie.

Les travaux étaient conduits par M. Francis Mayer, Vice-président de la BEI, qui a synthétisé les enseignements tirés de ces échanges de vues et d'expertises :

- Le développement des RTE de transport continuera d'être au premier rang des priorités de l'Union et de la BEI pour éviter une situation de saturation grandissante des principaux axes européens et préparer l'élargissement de l'Union ;
- Si un effort d'investissement soutenu demeure nécessaire, il devra être qualitativement orienté vers des projets qui, au-delà de création d'axes nouveaux, permettent de tirer le meilleur potentiel de liaisons existantes, en particulier afin de donner au rail une part de marché plus élevée dans l'acheminement des marchandises ;
- A cet égard, l'investissement devra également porter sur le développement de systèmes intelligents de transports pour améliorer la performance des chaînes logistiques. Les participants se sont réjouis de ce que la Banque puisse, au titre de son programme I2I, également s'associer au financement des activités de recherche et développement dans ce domaine essentiel ;
- L'ampleur des investissements à réaliser continuera d'appeler une implication élevée du secteur privé par la mise en œuvre de partenariats publics-privés que la BEI est à même de favoriser par la gamme étendue de ses produits financiers, notamment dans le cadre de son Mécanisme de financements structurés nouvellement créé ;
- Les Etats membres comme les acteurs économiques du secteur doivent incorporer la dimension environnementale au niveau stratégique de leurs réflexions et de la définition de leurs politiques d'investissements prioritaires. Ceci implique notamment qu'il soit à l'avenir appliqué à l'usager une tarification qui reflète les coûts réels de transport, y compris leurs externalités en termes d'impact environnemental, de préservation de la sécurité et de consommation d'énergie.

M. Ewald Nowotny, Vice-président de la BEI, responsable des activités de la BEI dans le domaine des RTE, concluait les travaux du colloque en soulignant particulièrement la responsabilité de la puissance publique. "Ni l'investissement du secteur privé, ni le recours à des formes innovantes du financement ne pourront remplacer le rôle du secteur public dans le domaine des RTE. Mais il reste que l'implication du secteur privé est déterminante pour contribuer à l'accomplissement des priorités de l'Union dans ce domaine. La BEI, pour sa part, est déterminée à catalyser les ressources disponibles pour y parvenir".

Les interventions des orateurs au Colloque du 14 février 2001 sont disponibles sur le site internet de la BEI (www.bei.org)

Investir dans le capital humain

Soucieuse d'orienter ses concours vers des domaines essentiels pour l'avenir de l'économie européenne que sont l'éducation et la santé, la BEI intervient dans le financement du "capital humain" depuis 1997.

Originellement orientée vers le financement des infrastructures dans ces secteurs, l'action de la BEI s'est diversifiée dans le contexte de l'"Initiative Innovation 2000" qui comprend la possibilité pour la Banque d'investir dans la recherche médicale ou scientifique, ainsi que dans l'enrichissement du capital humain par l'informatisation des écoles, collèges et universités et le développement des centres de formation aux technologies de l'information.

En 2000, les financements de la BEI dans le secteur de l'éducation et de la santé se sont élevés à 1,2 milliard.

536 millions sont allés au secteur de l'éducation dans 6 pays de l'Union pour des établissements universitaires et des écoles.

Le secteur de la santé, a quant à lui bénéficié de 652 millions pour le financement de laboratoires de sérologie au Danemark ainsi que des établissements hospitaliers en Espagne et en Allemagne.

De plus, de nombreux établissements scolaires ou hospitaliers de dimension modeste ont été financés par le biais de prêts globaux en faveur de régions ou de collectivités locales.

Plus de 80 % des financements sont situés dans des zones d'aide au développement régional, permettant ainsi aux populations d'avoir un meilleur accès à des infrastructures de santé et d'éducation de qualité comparable à celle du reste de l'Union.

La BEI et l'appui aux partenariats publics-privés (PPP)

Afin de maintenir un niveau élevé d'investissement économique, les Etats membres de l'Union recherchent des mécanismes de financement associant secteur public et privé, non seulement pour maîtriser les dépenses budgétaires, mais également pour tirer avantage de la mise en commun du savoir-faire spécifique des deux secteurs. L'expérience de la Banque dans l'établissement de tels partenariats est désormais bien établie.

Depuis déjà plusieurs années, la BEI a fourni un appui particulièrement important aux partenariats public-privés pour des projets liés aux infrastructures de transport. Parmi les projets financés les plus significatifs, on peut noter l'aéroport d'Athènes, la liaison à grande vitesse Londres - Tunnel sous la Manche, la liaison Öresund entre le Danemark et la Suède, le tunnel sous l'Elbe à Hambourg et de nombreuses sections d'autoroute au Royaume-Uni et au Portugal.

La BEI accorde également une priorité élevée au financement des partenariats publics-privés pour ce qui concerne les infrastructures sociales. Elle a notamment participé au financement de la réhabilitation et modernisation d'écoles à Falkirk et Glasgow, à Liverpool, à Sheffield, à Kirklees au Royaume-Uni, à la modernisation et à la rénovation d'hôpitaux à Jena, Nordhausen et Eisenberg et à l'agrandissement d'une école d'ingénieurs en Allemagne.

Une présence diversifiée sur les marchés des capitaux

Forte de sa position d'émetteur mondial non gouvernemental noté AAA, la Banque a emprunté **29 milliards**. Ces emprunts, levés dans un contexte de marchés volatils, reflètent les piliers de la politique d'emprunt de la Banque : **renforcement de la liquidité** de ses obligations et **abaissement du coût de financement**. Pour y parvenir, la BEI s'attache à harmoniser l'évolution de ses **principaux axes stratégiques** en anticipation de celle de la globalisation des marchés des capitaux, et à aligner son dispositif de contrôle et de gestion des risques aux meilleures pratiques bancaires. Sa mission de **développement des marchés de l'UE**, en particulier celui de l'**euro**, l'amène aussi à aider l'ouverture et le développement des **marchés** des **pays candidats**. Enfin, grâce à une présence sur la majorité des **marchés des capitaux non européens**, la Banque conforte sa position de grand emprunteur de référence tout en diversifiant ses investisseurs et contreparties.

L'**innovation** et la **diversification de la distribution de ses titres** ont été privilégiées. De premières "e-obligations" électroniques furent lancées en EUR, GBP et USD. En vue d'améliorer la **transparence des activités et la liquidité sur le marché secondaire**, ces émissions ont été accompagnées d'une campagne de sensibilisation, dans le prolongement d'accords avec des teneurs de marché en GBP, à l'instar du programme EARN. En outre, la gamme des **produits structurés** -qui contribuent à l'abaissement du coût de la collecte- a été étendue pour répondre à des besoins de catégories d'investisseurs recherchant des titres à haut revenu. Tous les emprunts structurés font l'objet d'un examen attentif de leurs risques et sont accompagnés de couverture adéquate.

Comme en 1999, **l'EUR, la GBP et l'USD** totalisent plus de **90 %** de l'activité d'emprunt, en particulier par la constitution d'emprunts de référence le long des courbes de taux respectives, soit par de nouvelles émissions soit par la réouverture de tranches fongibles.

L'**euro** a représenté une part moindre qu'en 1999 due aux conditions sur les marchés mais demeure la première monnaie versée dans les prêts grâce aux produits des échanges d'autres monnaies ; la Banque a été le premier émetteur non gouvernemental à avoir toute la courbe de ses emprunts euro admise sur les plates-formes électroniques MTS de traitement de titres sur le marché secondaire. Les émissions EARN s'échelonnent sur les échéances de 2003 à 2010, pour un encours de 29 milliards.

La **GBP**, première monnaie empruntée ayant bénéficié de bonnes conditions au travers d'une stratégie extrêmement dynamique, a renforcé la position de la Banque comme grand emprunteur de référence, complémentaire à celui de l'Etat britannique, grâce notamment à la mise en place d'un protocole d'accord avec un groupe d'intermédiaires financiers. Sa courbe de référence s'étend à présent jusqu'à l'échéance 2039.

En **USD**, dont la part est moins importante qu'en 1999, la Banque a lancé deux nouvelles émissions de référence et tiré partie des conditions favorables du marché par la réouverture de souches existantes tout au long de la courbe des taux.

Emprunts signés en 2000 (montants en millions d'euros)

	EUR	DKK	GBP	GRD	SEK	Total EU	CHF	CZK	HKD	JPY	NOK	PLN	TWD	USD	ZAR	Total non EU	TOTAL
Avant échanges	6607	0	14352	0	0	20959	641	111	524	182	0	93	390	5975	126	8042	29002
	22,8%	0,0%	49,5%	0,0%	0,0%	72,3%	2,2%	0,4%	1,8%	0,6%	0,0%	0,3%	1,3%	20,6%	0,4%	27,7%	100,0%
Après échanges	12366	108	11105	0	185	23764	641	139	0	363	78	51	0	3891	110	5273	29038
	42,6%	0,4%	38,2%	0,0%	0,6%	81,8%	2,2%	0,5%	0,0%	1,2%	0,3%	0,2%	0,0%	13,4%	0,4%	18,2%	100,0%

Dans les PECO, la Banque a émis ses premiers emprunts en zloty polonais (PLN) sur l'euro-marché ; le contrat-cadre d'émission en HUF a été augmenté à 50 milliards et des CZK ont été levés sur le marché domestique. En outre, elle a été particulièrement active sur les marchés d'Afrique du Sud, d'Asie et du Pacifique.

La **dette totale signée**, avant échanges, s'élève à 29 002 millions, en léger recul par rapport à 1999 (29 295 millions, y compris 961 millions signés dans le cadre d'une offre d'échanges de la dette en euro), alors que les fonds empruntés sont en progression de 2 % (28 334 millions en 1999). La part des monnaies UE s'affiche à 72 % (68 % en 1999). Le total des ressources empruntées se répartit sur 10 monnaies différentes (16 en 1999) et en 136 opérations.

La **collecte de ressources** après échanges s'établit à 29 038 millions en 11 monnaies (28 355 millions en 1999). Le recours aux marchés des échanges, avec un montant de 24 197 millions (avant renversements de taux variable en taux fixe), demeure très élevé (83 % de la collecte contre 87 % en 1999, 24 581 millions). Il est induit par une adaptation en monnaies ou taux d'intérêt pour répondre aux besoins des emprunteurs ou de gestion de trésorerie ou par la transformation des émissions structurées en produits simples, généralement à taux variable.

Les **fonds à taux variable** (24 006 millions contre 21 850 millions en 1999) représentent 83 % de la collecte tandis que ceux à taux fixe déclinent de 6 506 millions (en 1999 à 5 032 millions). La **durée moyenne des emprunts** a été allongée à 12,5 ans (contre 10,1 ans en 1999), les durées individuelles s'échelonnant de 2 à près de 40 ans. Les durées longues sont essentiellement attribuables à des opérations en GBP.

Dans le cadre de la gestion de sa dette, la Banque a procédé à des remboursements d'emprunts par anticipation et des rachats pour 828 millions.

Activité sur les marchés

Par rapport au volume total émis par des organismes supranationaux, la Banque est restée le premier emprunteur en euros. À l'instar de la BEI, l'ensemble du secteur des organismes supranationaux et des agences a vu son activité d'émission en euro décliner en 2000 pour la deuxième année consécutive du fait que d'autres marchés, tels que celui de la GBP et de l'USD, ont été plus attrayants en termes de coût. Du point de vue des investisseurs, l'introduction de l'euro a été une réussite, ayant créé un vaste réservoir d'actifs et considérablement accru la diversité des émetteurs pour la collecte de fonds à des coûts favorables.

Encours des émissions EARN au 31.12.2000

Coupon %	Echéances	Montant (millions EUR)
4,500	15.02.2003	3 360
5,250	15.04.2004	6 100
3,875	15.04.2005	2 000
4,875	15.04.2006	2 000
5,750	15.02.2007	2 578
5,000	15.04.2008	5 082
4,000	15.04.2009	4 538
5,625	15.10.2010	3 000
		28 658

L'euro : EUR 6 607 millions avant échanges/12 366 millions après échanges

- **EARN** - émissions de référence :
5 681 millions avant et après échanges :

Après avoir lancé des opérations de taille moyenne pour un montant de 2 181 millions, la Banque a continué à optimiser ses coûts et à accroître la liquidité de lignes existantes en procédant à deux réouvertures pour un total de 500 millions. Elle a en outre intensifié ses efforts de distribution pour atteindre en fin d'année le niveau de liquidité à long terme requis. La plus grosse opération EARN a été émise pour 3 milliards sur l'échéance importante de 2010. A fin 2000, 8 émissions de référence sont placées à intervalles réguliers sur la courbe des rendements entre 2003 et 2010. 29 milliards d'obligations BEI sont ainsi couverts par des conventions très strictes de tenue de marché qui permettent d'accroître à la fois la liquidité des titres et leur visibilité pour les investisseurs. L'infrastructure juridique et technique a été considérablement améliorée pour les émissions de référence, pour les opérations de couverture et pour les transactions sur le marché secondaire des titres.

La première transaction en euro de l'année a été réalisée en partie par des moyens électroniques, procédure à présent courante pour les principales opérations de la BEI sur le marché primaire. L'emprunt EARN 2004 a été admis sur la plate-forme Euro-MTS et les sept autres emprunts EARN sur Supranational MTS, un autre segment du réseau MTS. La Banque est ainsi devenue le premier émetteur non gouvernemental à assurer par voie électronique les transactions sur ses titres pour tous les emprunts composant sa courbe de rendements. Les intermédiaires financiers de la BEI peuvent échanger des obligations via le système MTS indépendamment de leur localisation physique et des différences de réglementation. Un embryon de marché électronique paneuropéen a ainsi été établi.

- **Autres opérations en euros :** 926 millions avant et après échanges

Pour répondre à la demande d'investisseurs européens à la recherche de produits à haut revenu, la BEI a émis, avec prudence, des emprunts assortis de structures complexes, tels des titres indexés sur des actions qui suivent l'évolution d'indices. Un nouveau produit, lancé en partenariat avec une compagnie d'assurances, associait un emprunt obligataire à une police d'assurance-vie destiné à des investisseurs à la recherche d'un régime de prévoyance sociale privé.

La livre sterling

GBP : 8 730 millions avant échanges/ 6 757 millions après échanges

Le marché de la GBP est resté une source régulière de fonds d'arbitrage, en particulier pour les émetteurs AAA et les établissements financiers. La BEI y a lancé d'importantes émissions liquides de référence qui servent de complément aux titres publics britanniques (les "Gilts") et s'est positionnée comme émetteur de tout premier plan.

Dans le cadre de sa stratégie d'emprunt en GBP, la Banque a mis au point, au travers d'un accord conclu avec un groupe d'intermédiaires financiers, une politique de tarification de ses émissions visant un degré élevé de transparence et de cohérence et introduit des mesures destinées à accroître la liquidité de ses obligations en GBP sur le marché secondaire.

Par rapport à 1999, l'encours des emprunts en GBP est passé de 18 à 27 milliards. 20 milliards correspondent à des émissions de référence le long de la courbe des taux (échéances 2009, 2014, 2021 et 2028 et quatre nouvelles à 2011, 2025, 2032 et 2020 avec indexation sur les prix de détail, le "RPI" pour cette dernière). La stratégie de la Banque a été complétée par le lancement sur le marché de la première émission électronique d'obligations en GBP et le lancement de la première émission d'obligations BEI indexées sur l'inflation. Le volume traité sur le marché secondaire des obligations BEI de référence par le groupe d'intermédiaires a été de 40 milliards, volume très élevé par rapport au volume moyen émis durant l'année. La liquidité qui en découle est de nature à inciter fortement les institutions à acquérir des titres BEI. Près du quart de ces ressources ont fait l'objet d'échanges contre d'autres monnaies.

Le dollar des Etats-Unis

USD : 5 603 millions avant échanges/ 3 734 millions après échanges

Une première opération d'un milliard à 3 ans a été lancée dès le mois de janvier. La Banque a tiré parti de conditions favorables sur l'euro-marché de l'USD pour réouvrir dix emprunts de référence existants, pour des montants allant de 100 à 250 millions d'USD et des durées de 2, 3, 5, 7, 8 et 9 ans. Grâce à un préplacement auprès d'investisseurs institutionnels, ces opérations ont été exécutées de manière extrêmement fluide. Ces emprunts ont contribué à l'amélioration de la liquidité du marché. En juin, la Banque est revenue avec un nouvel emprunt de référence d'un milliard à 5 ans, offert au travers des sites Internet des chefs de file.

Deux émissions en USD destinées aux petits investisseurs japonais ont été lancées au cours de l'année, permettant de poursuivre la diversification du cercle des investisseurs de la Banque.

Les autres marchés d'Europe

Les **monnaies des pays scandinaves**, la DKK, la SEK et la NOK, ont été collectées par voie d'échanges. Des décaissements face-à-face ont ainsi pu être effectués dans la monnaie recherchée par sa clientèle locale. En CHF, les activités de collecte de fonds ont été axées sur le refinancement d'émissions obligataires arrivant à échéance.

Les marchés émergents des PECO

- Après avoir établi un contrat-cadre d'émission pour le HUF -qui a été augmenté à 50 Mrd- et un autre pour la CZK sur les marchés nationaux concernés, un programme de ce type en Pologne pour le PLN, assurera en 2001, la présence de la BEI sur le marché domestique. Cela devrait contribuer à développer les marchés de pays candidats à l'adhésion à l'UE. En 2000, la Banque a emprunté sur l'euro-marché, pour la première fois, du PLN qu'elle a pu décaisser face-à-face à des clients polonais en quête de fonds de durée relativement longue.
- Sur le marché domestique de la CZK, deux émissions, dont une de référence à 15 ans, ont permis, une nouvelle fois à la Banque d'étendre la courbe des rendements en CZK. Les fonds collectés ont été conservés dans la trésorerie avant d'être ensuite décaissés en faveur d'emprunteurs tchèques. La Banque a également été présente dans le segment de l'euro-marché.

Les marchés d'Afrique du Sud, d'Asie et du Pacifique

En rand, le fait majeur en 2000 a été la constitution d'une trésorerie et 800 millions ont été empruntés à des conditions très favorables. En JPY, des opérations structurées ont permis la collecte de ressources à un coût avantageux après échanges et de continuer à rehausser le profil de la BEI dans ce segment du marché. Sur le marché du dollar de Hong Kong (HKD), la Banque a confirmé sa position d'émetteur de référence en couvrant la gamme des échéances de la courbe des rendements, à 3, 5 et 10 ans, tandis que sur le marché du dollar de Taïwan (TWD), elle a atteint des niveaux records de collecte malgré une forte volatilité de marché. Les coûts avantageux de l'ensemble des fonds de ces deux monnaies ont été échangés en USD ou en EUR.

Un intermédiaire financier efficace

En coopération avec la collectivité bancaire

La BEI entretient une intense coopération avec le secteur bancaire, tant pour ses activités sur les marchés des capitaux, que pour l'octroi de prêts. Cette coopération est indispensable pour que la BEI :

- contribue au financement d'un nombre élevé de projets individuels de grande taille en ayant recours, dans des cas appropriés, à l'intermédiation ;
- puisse recourir aux garanties adéquates pour le financement de projets individuels privés, le tiers de garanties offertes à la Banque l'étant par des banques ou institutions financières ;
- puisse assumer, grâce à son expérience dans l'évaluation de projets appelant des financements à long terme, son rôle de catalyseur dans la mise en place de "tours de table" solides, permettant le financement de projets dans les meilleures conditions de taux et de durée ;
- contribue à l'amélioration de l'environnement financier des PME et des promoteurs de projets d'infrastructures de petite ou moyenne dimension par l'octroi de prêts globaux au secteur bancaire.

Les prêts consentis en coopération avec la communauté bancaire concernent notamment les prêts globaux. Ce mécanisme de financement indirect et décentralisé des investissements de petite ou moyenne dimension a été conçu pour être proche des besoins des PME ou collectivités locales que la BEI ne peut financer directement pour des raisons d'efficacité. Répondant à un besoin réel et relayés aujourd'hui par un réseau de quelque 180 banques partenaires -dont plus d'un quart n'ont été introduites que durant les trois dernières années- les prêts globaux ont connu un développement régulier et représentent en 2000 près de 40 % de l'activité à l'intérieur de l'Union. Ils bénéficient annuellement à des dizaines de milliers de PME et de collectivités locales.

Depuis 1997, les interventions de la BEI visent aussi, en coopération étroite avec la collectivité financière, au développement de structures de capital-risque dans l'ensemble de l'Union, afin de renforcer les fonds propres des PME innovantes et à haute technologie. Suite à la réforme du FEI, ce portefeuille d'opérations est transféré au Fonds.

Dans les pays tiers la BEI coopère également avec des banques commerciales, nationales ou européennes, des institutions financières multilatérales ou bilatérales, ou encore les institutions de l'Union opérant sur fonds budgétaires européens ou des Etats membres.

Afin d'assurer, en fonction de l'investissement envisagé, la meilleure synergie entre les fonds disponibles, la BEI continuera de s'associer à ces institutions, notamment pour favoriser les montages financiers les plus efficaces, partager les risques et assurer coordination et complémentarité entre différentes institutions financières partenaires.

Partenaire des institutions

De plus en plus souvent, le Conseil **européen** recourt au Groupe BEI pour concrétiser rapidement ses grandes orientations de politique économique, ainsi, le Conseil européen de Lisbonne (mars 2000), à la suite duquel la BEI a mis en place son "Initiative Innovation 2000".

Par ailleurs, l'importance de la contribution de la Banque dans la réalisation des grandes politiques de l'Union a suscité le développement de relations croissantes avec le **Parlement européen** et la volonté du Parlement d'intégrer les réalisations de la BEI dans son évaluation de l'achèvement des objectifs de l'Union. En février 2001, une évolution institutionnelle importante est intervenue lors de l'adoption du premier rapport parlementaire sur le suivi de l'activité de la BEI, à l'occasion de laquelle le Président de la Banque s'est adressé à l'Assemblée pleinière du Parlement européen.

Une collaboration de plus en plus étroite se développe avec la **Commission**, dans l'ensemble des domaines couverts par la Banque. Par exemple, un accord de coopération a été signé pour renforcer la complémentarité entre les opérations de la Banque et les interventions du budget communautaire en matière d'actions structurelles et de préparation à l'élargissement au cours de la période 2000 - 2006.

Dans les pays tiers, la BEI coopère également avec les **institutions financières multilatérales ou bilatérales** et les institutions de l'Union afin de favoriser les montages financiers les plus efficaces et d'assurer la plus grande complémentarité entre les interventions de ces différents partenaires.

La Banque partage avec l'ensemble des institutions le souci de protection des intérêts financiers de l'Union. A cet égard, les activités de la BEI bénéficiant de moyens provenant du budget communautaire sont contrôlées par la **Cour des comptes**. Dans le même esprit, la Banque a adopté une décision interne destinée à permettre à l'**Office européen de la lutte contre la fraude** d'assumer sa mission pour ce qui regarde les activités de la BEI.

Diversité des produits offerts

Soucieuse d'offrir les meilleures sources de financement à ses clients et pour tenir compte de l'évolution du marché, la BEI continue d'élargir et de moderniser la gamme de ses instruments de financement.

Outre les prêts à moyen ou long terme, les prêts globaux et le capital-risque, le Groupe BEI offre, grâce à son Mécanisme de financement structuré (MFS), une gamme complète de produits dans les domaines du financement des entreprises et des projets.

De même, avec le regroupement des opérations de capital-risque et de garanties en faveur des PME au sein du FEI, le Groupe BEI est en mesure de répondre à l'ensemble des besoins de financement des PME.

La structure de gouvernance

Le **Conseil des gouverneurs** réunit les ministres désignés par chacun des Etats membres, généralement les Ministres des finances. Il définit les orientations de la politique de crédit, approuve les comptes et le bilan annuels, décide de la participation de la Banque à des opérations de financement à l'extérieur de l'Union et des augmentations de capital. Il nomme les membres du Conseil d'administration, du Comité de direction et du Comité de vérification.

Le **Conseil d'administration** assure la conformité de la gestion de la Banque avec les dispositions du Traité et des Statuts, et avec les directives générales fixées par le Conseil des gouverneurs. Il a compétence exclusive pour décider des prêts, des garanties et des emprunts. Ses membres sont nommés par le Conseil des gouverneurs pour une période de cinq ans (renouvelable) sur désignation des Etats membres et sont responsables uniquement devant la Banque. Le Conseil d'administration est composé de 25 administrateurs et 13 suppléants, dont respectivement 24 et 12 sont désignés par les Etats membres; un administrateur et un suppléant sont désignés par la Commission européenne.

Le **Comité de direction** est l'organe exécutif collégial et permanent de la Banque. Sous l'autorité du Président et sous le contrôle du Conseil d'administration, il assure la gestion courante de la Banque et recommande au Conseil d'administration des décisions dont il assure ensuite l'exécution. Le Président de la Banque ou, en son absence, l'un des vice-présidents, préside des réunions du Conseil d'administration. Les membres du Comité de direction sont responsables uniquement devant la Banque ; ils sont nommés par le Conseil des gouverneurs, sur proposition du Conseil d'administration pour une période de six ans.

Le Conseil d'administration

Le Comité de direction

La direction collégiale de la Banque et les responsabilités de supervision de ses membres

Philippe MAYSTADT
Président de la Banque et de son Conseil d'administration

- Relations avec le Parlement
- Questions institutionnelles
- Contrôle financier
- Ressources humaines
- Budget
- Président du Conseil d'administration du FEI
- Gouverneur de la BERD

Wolfgang ROTH
Vice-président

- Financements en Allemagne et dans les pays d'Europe centrale candidats à l'adhésion
- Information et Communication
- Vice-gouverneur de la BERD

Massimo PONZELLINI
Vice-président

- Financements en Italie, en Grèce, à Chypre et à Malte
- Risques de crédit et administration des financements
- Comptabilité et contrôle du risque financier
- Membre du Conseil d'administration du FEI
- Activités en faveur des PME

Ewald NOWOTNY
Vice-président

- Financements en Autriche, Suède, Finlande, Islande, Norvège, Slovénie, Turquie et dans les Balkans ; relations avec la Suisse
- Etudes économiques et financières
- Réseaux transeuropéens
- Liaison avec la NIB

Francis MAYER
Vice-président

- Financements en France, au Maghreb, au Machreck, en Israël et à Gaza-Cisjordanie
- Politiques financières
- Marché des capitaux
- Trésorerie

Peter SEDGWICK
Vice-président

- Financements au Royaume-Uni et en Afrique du Sud
- Protection de l'environnement
- Relations avec les ONG ; ouverture et transparence
- Audit interne et externe et relations avec le Comité de vérification
- Relations avec la Cour des comptes

Isabel MARTÍN CASTELLÁ
Vice-présidente

- Financements en Espagne, au Portugal, en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Amérique latine et en Asie
- Financements structurés et nouveaux instruments de prêt
- Affaires juridiques (aspects opérationnels)
- Liaison avec la BIADet la BAsD

Michael G. TUTTY
Vice-président

- Financements en Irlande, au Danemark et dans les pays ACP
- Evaluation des projets et évaluation ex-post des opérations
- Développement régional
- Liaison avec la BAD

Les trois membres du **Comité de vérification** sont nommés par le Conseil des gouverneurs pour un mandat de trois ans renouvelable. Depuis 1996, Le Comité comprend également un observateur, qui est nommé chaque année pour un mandat d'une durée d'un an. Organe indépendant, directement responsable devant le Conseil des gouverneurs, le Comité de vérification s'assure que les opérations de la Banque ont été menées en conformité avec les procédures prévues dans ses Statuts et vérifie la régularité de ses livres. Le Conseil des gouverneurs prend note du Rapport du Comité de vérification et de ses conclusions, ainsi que de la Déclaration du Comité.

Le fonctionnement de la BEI

Développement individuel

Maintenir les qualifications et les compétences professionnelles du personnel à un niveau élevé en vue de maîtriser les exigences présentes et futures, ainsi qu'offrir des opportunités de développement professionnel figure au premier plan des priorités de la gestion des ressources humaines de la BEI. En 2001, les budgets pour la formation opérationnelle seront délégués aux directions qui impliqueront étroitement leurs cadres supérieurs dans la mise en œuvre des plans de formation en coopération avec le Département des ressources humaines qui jouera le rôle de coordination.

Enquête sur l'état d'esprit et les attentes du personnel

Pour mieux apprécier les effets des évolutions rapides du contexte de travail, le Comité de direction a demandé à une société spécialisée de mener une enquête d'opinion parmi le personnel de la Banque. Si le personnel a exprimé un fort sentiment d'accomplissement professionnel, il a aussi dressé des constats qui nécessitent un effort d'amélioration. C'est ainsi que l'exercice d'appréciation, avec tous ses corollaires tels la performance, la formation et le développement et les promotions sont les chantiers prioritaires auxquels le Président a lui-même accordé un intérêt très élevé.

Recrutements

La Banque a poursuivi en 2000 sa politique active de recherche de candidats externes, tout en assurant le développement de ses potentiels internes.

La parité hommes/femmes s'est maintenue en 2000 sur l'ensemble des recrutements, tandis que parmi les cadres, la proportion féminine représente le tiers des recrutés. Fin décembre 2000, l'effectif de la Banque s'élevait à 1 033 personnes, soit une augmentation de 2,18 % par rapport à l'année précédente.

La constitution du Groupe BEI a entraîné des détachements et échanges de personnel entre la BEI et le FEI en vue d'atteindre les meilleures synergies opérationnelles et administratives.

La Représentation du Personnel

Le Collège des Représentants du Personnel a continué, en 2000, les discussions engagées l'année précédente avec la direction de la Banque sur la modernisation de la politique du personnel et sur les conditions de travail. Il a négocié avec l'administration la mise en place d'un nouveau système d'appel et poursuivi les négociations avec le Département des ressources humaines sur la révision du règlement du personnel.

Égalité des chances

Le Comité paritaire pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (COPEC), veille à la mise en oeuvre de la politique de l'égalité des chances au niveau des carrières, de la formation et des infrastructures sociales. Le COPEC a notamment été à l'origine du lancement d'un programme d'assistant(e)s opérationnel(le)s qui ouvrira de nouvelles perspectives de carrière pour le personnel de support.

Les structures de direction

Afin de répondre à l'évolution de son environnement et de ses activités, la Banque adapte régulièrement son organisation et ses structures de fonctionnement. Les changements intervenus en 2000 sont reflétés dans l'organigramme figurant aux pages 36 et 37. Cet organigramme est régulièrement mis à jour sur le site Web de la BEI (www/bei.org).

Le système d'information stratégique intégré (ISIS)

En juillet 2000, le Comité de direction a décidé de donner suite aux résultats du réexamen du Système d'information à moyen terme (MTISR) en approuvant un vaste programme pluriannuel de renouvellement et de remplacement de la majorité des applications et des infrastructures actuellement en service à la Banque.

Le "système d'information stratégique intégré" (ISIS) est cependant beaucoup plus qu'un simple projet relevant des technologies de l'information : trouvant son origine dans les besoins liés à l'activité de la Banque, il représente une initiative visant à modifier le cadre organisationnel. Ses avantages potentiels couvrent un large champ et sont de nature à avoir un impact considérable sur la structure et les méthodes de travail de la Banque.

Structure des services

(situation au 15 avril 2001)

Secrétariat général

Francis CARPENTER (4310)
Secrétaire général

Affaires générales

Rémy JACOB (4312)
Directeur

Secrétariat
Hugo WOESTMANN
Planning, budget et contrôle
Theoharry GRAMMATIKOS
Traduction
Georg AIGNER
Achats et services administratifs
Manfredo PAULUCCI de CALBOLI
Coordination
Evelyne POURTEAU

Bureau de Bruxelles (+322 2350070)

Dominique de CRAYENCOUR
Directeur

Services généraux et gestion de l'environnement de travail
Agustín AURÍA
Réalisation des recommandations d'audit
Helmut KUHRT

Technologie de l'information

Luciano DI MATTIA (9600)
Directeur

Projets Logiciels
Alexander ANDÒ
Services
Andrew ALLEN
Infrastructure
José GRINCHO
Ernest FOUSSE

Direction générale des opérations de prêt

Direction Europe occidentale

Michel DELEAU (5436)
Directeur général

Soutien aux opérations et administration

Jos van KAAM (5446)
Directeur
Christian CAREAGA GUZMAN

Coordination
Thomas FAHRTMANN
Politiques opérationnelles
Guy CLAUSSE
Systèmes d'information et de suivi
Guy BERMAN
Soutien à la gestion financière
Ralph BAST
Financements structurés
Alain TERRAILLON

Royaume-Uni, Irlande, Pays nordiques

Thomas BARRETT (5426)
Directeur

Banque, Industrie et titrisation
Bruno DENIS
Infrastructures économiques
Tilman SEIBERT
Financements structurés et opérations de partenariat public-privé (PPP)
Themistoklis KOUVARAKIS
Pays nordiques
Paul DONNERUP

Espagne, Portugal

Alfonso QUEREJETA (6416)
Directeur

Espagne – PPP, Infrastructures, secteur social et urbain
Christopher KNOWLES
Espagne – Banques, Industrie, Energie et télécommunications
Fernando de la FUENTE
Bureau de Madrid (+34 914311340)
José Miguel ZUDAIRE
Portugal
Filipe CARTAXO
Bureau de Lisbonne (+351 213428989)
David COKER

France, Benelux

Alain BELLAVOINE (6464)
Directeur

France – Infrastructures
Jacques DIOT
France – Entreprises
Constantin SYNADINO
Belgique, Luxembourg, Pays-Bas
Ferdinand SASSEN

Direction Centre Europe

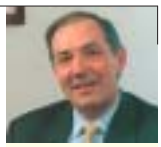

Terence BROWN (6259)
Directeur général

Allemagne, Autriche

Joachim LINK
Directeur

Allemagne (Länder du nord)
Laurent de MAUTORT
Allemagne (Länder du sud)
Heinz OLBERS
Bureau de Berlin (+49 305900479-0)
Franz-Josef VETTER
Autriche, Energie et télécommunications en Allemagne
Paolo MUNINI

Pays adhésion

Emanuel MARAVIC (7444)
Directeur

Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne
Grammatiki TSINGOU-PAPADOPETROU
Hongrie, Slovaquie, Slovénie, EURATOM
Henk DELSING
Bulgarie, Roumanie
Guido BRUCH
République tchèque, prêts globaux
Jean VRLA

Italie, Grèce, Chypre, Malte

Thomas HACKETT (+39 064719-1)
Directeur

Infrastructure
Bruno LAGO
Energie, environnement et télécommunications
Michael O'HALLORAN
Industrie et banques
Jean-Christophe CHALINE
Bureau d'Athènes (+30 6824517-9)
Arghyro ELEFTHERIADOU

Direction Extérieur

Jean-Louis BIANCARELLI (7009)
Directeur général

Service de Conseil pour les questions Economiques de Développement
Daniel OTTOLENGHI
Conseiller en chef pour le développement
Flavia PALANZA
Conseiller économique principal

Méditerranée et Balkans

Antonio PUGLIESE (7327)
Directeur

Maghreb
Alain SÈVE
Machrek, Moyen Orient
Jane MACPHERSON
Turquie, Balkans
Patrick WALSH

Afrique, Caraïbes, Pacifique, Afrique du Sud

Martin CURWEN (7230)
Directeur

Afrique occidentale et sahélienne
Tassilo HENDUS
Afrique centrale et orientale
Jacqueline NOËL
Afrique australe et Océan indien
Justin LOASBY
Caraïbes et Pacifique
Stephen McCARTHY

Amérique latine et Asie

Claudio CORTESE (7414)
Directeur

Asie
Siward W. de VRIES
Amérique latine
Matthias ZÖLLNER

Direction des Finances

René KARSENTI (5263)
Directeur général

Marchés des capitaux

Barbara BARGAGLI-PETRUCCI (4267)
Directeur

Euro – Emprunts de référence
Carlos FERREIRA DA SILVA
Euro – Autres emprunts
Joseph VOGTEN
Europe (Hors-EURO), Afrique
David O. CLARK
Amériques, Asie, Pacifique
Carlos GUILLE

Trésorerie

Anneli PESHKOFF (5124)
Directeur

Gestion des liquidités
Francis ZEGHERS
Gestion actif/passif
Jean-Dominique POTOCKI
Gestion du portefeuille
James RANAIVOSON

La structure des services étant susceptible d'évoluer, le lecteur voudra bien trouver sa version régulièrement mise à jour sur le site Internet de la BEI : www.bei.org

Les numéros de téléphone complets correspondent aux bureaux extérieurs de la BEI. Pour les appels au siège de la Banque au Luxembourg (+352 4379-1), seules les extensions sont indiquées.

Prévisions et règlement des opérations

Francisco de PAULA COELHO (5213)
Directeur

Back-office Prêts
Gianmaria MUSELLA
Back-office Trésorerie
Erling CRONQVIST
Back-office Emprunts
Yves KIRPACH
Développement systèmes, base de données prêts
Charles ANIZET

Politique financière, GAP et gestion des risques de marché
Alain GODARD

Coordination
Henri-Pierre SAUNIER

Direction des Projets

Caroline REID (2451)
Directeur général

Infrastructures

Peter BOND (2668)
Directeur

Barendt STOFKOPER
Axel HÖRHAGER
(Coordinateur Balkans)
Philippe OSTENC
(Passation des marchés)
Mateo TURRÓ CALVET
(Coordinateur économistes du département)

Rail et route
Lars NORDIN
José Luis ALFARO
Luigi MARCON
Aérien et maritime
Jean-Pierre DAUBET
Urbain
Luis LÓPEZ RODRÍGUEZ
Gianni CARBONARO
Eau et assainissement
José FRADE

Energie, Télécommunications, Gestion des déchets

Günter WESTERMANN (2444)
Directeur

Electricité et gestion des déchets
René van ZONNEVELD
Heiko GEBHARDT
(Gestion des déchets)
Pétrole et gaz
(Günter WESTERMANN)
Télécommunications et technologie de l'information
Carillo ROVERE
Questions économiques
Gerhardus van MUISWINKEL

Industrie et services

Constantin CHRISTOFIDIS (8604)
Directeur

Ressources primaires et sciences de la vie
Jean-Jacques MERTENS
Peder PEDERSEN
Industries manufacturières et services
Bernard BÉLIER
Pedro OCHOA

Capital humain
Stephen WRIGHT
Economie industrielle
Hans-Harald JAHN

Coordination et contrôle

Patrice GÉRAUD (2481)
Directeur adjoint

Peter CARTER
(Coordinateur environnement)

Coordination opérationnelle
Angelo BOIOLI

Politiques générales
Agostino FONTANA
.....

Direction des Affaires juridiques

Eberhard UHLMANN (3602)
Directeur général

Questions financières et Politique institutionnelle
Marc DUFRESNE (3625)
Co-directeur

Questions financières
Nicola BARR
Politique institutionnelle
Carlos GOMEZ DE LA CRUZ

Opérations

Konstantin ANDREOPOULOS (3562)
Directeur général adjoint
Politique opérationnelle et Balkans
Roderick DUNNETT
Allemagne, Autriche, PECO
Gerhard HÜTZ
Espagne, Portugal
Ignacio LACORZANA
Danemark, Irlande, Finlande, Suède, Royaume-Uni
Patrick Hugh CHAMBERLAIN
Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas
Pierre ALBOUZE
ACP, Amérique latine et Asie, Méditerranée, PTOM
Regan WYLIE-OTTE
Grèce, Italie, Chypre, Malte
Manfredi TONCI OTTIERI

Direction des Etudes économiques et de l'Information

Alfred STEINHERR (3446)
Economiste en Chef

Etudes économiques et financières
Christopher HURST
Eric PERÉE

Documentation et bibliothèque
Marie-Odile KLEIBER

Information et communication

Henry MARTY-GAUQUIÉ (3149)
Directeur

Politiques de communication
Adam McDONAUGH
Communication externe et relations avec les médias
Paul Gerd LÖSER

Coordination
Daphné VENTURAS

Risques de crédit

Pierluigi GILIBERT (5339)
Directeur général

Infrastructure et industrie
Per JEDEFORS (6337)
Directeur
Risque Financement de projets
Klaus TRÖMEL
Méthodologies de risques de crédit et produits dérivés
Luis GONZALEZ-PACHECO
Banques
Georg HUBER
Coordination et support
Elizabeth MATIZ

Ressources humaines

Andreas VERYKIOS (2576)
Directeur

Christopher SIBSON
Conseiller principal pour les questions du personnel

Ressources
Jörg-Alexander UEBBING
Développement
Margareta HÖLCKE
Administration
Zacharias ZACHARIADIS

Evaluation des opérations

Horst FEUERSTEIN (3480)
Directeur

Juan ALARIO GASULLA
Campbell THOMSON

Contrôle financier

Patrick KLAEDTKE (3228)
Directeur

Comptabilité
Luis BOTELLA MORALES (3282)
Directeur adjoint
Contrôle interne et contrôle de gestion
Antonio ROCA IGLESIAS

Audit interne

Peter MAERTENS

La politique d'information et de transparence

Début 2001, la Banque a pris une série de décisions pour offrir au public plus de transparence et d'information sur ses procédures et opérations.

La nouvelle politique de divulgation de la Banque prend notamment la forme d'un chapitre spécifique sur le site Internet de la BEI (www.bei.org) intitulé **"politique d'information"** ; ce chapitre rassemble l'ensemble des documents régissant la relation de la BEI avec le public, diverses publications relatives aux politiques et procédures de l'institution, ainsi que les informations relatives aux projets ayant fait l'objet d'interrogations de la part de la société civile européenne. La liste des projets en examen en vue d'un financement depuis le début de l'année 2001, est également publiée sur le site Internet de la Banque ; cette publication intervient dès avant la prise de décision de prêt par le Conseil d'administration de la BEI, sauf à ce que le promoteur du projet ait des raisons justifiées de confidentialité pour s'y opposer.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'un dialogue initié, depuis de nombreuses années, entre la BEI et le **Parlement européen** et renforcé par la participation de la Banque, chaque année, à plusieurs réunions de Commissions parlementaires. Les termes de ce dialogue ont connu, au printemps 2001, une avancée institutionnelle importante par l'adoption, en session plénière, du premier rapport du Parlement sur le suivi des activités de la Banque. A cette occasion, le Président de la Banque a été entendu par l'Assemblée plénière en réponse aux interrogations des Parlementaires et, à travers eux, des citoyens de l'Union qu'ils représentent. Le texte de l'intervention du Président en Assemblée plénière, ainsi que les prises de parole des parlementaires et le rapport du Parlement peuvent être consultés sur l'internet de la BEI.

Par ailleurs, la BEI entretient un dialogue régulier avec diverses organisations de la **société civile** sur ses objectifs et réalisations au soutien de l'intégration européenne.

Ainsi la BEI veut-elle contribuer, dans le respect de la spécificité de sa relation avec une clientèle en majorité privée, aux efforts menés par les institutions européennes pour être plus proches des citoyens qui, en définitive, sont les bénéficiaires ultimes de ses actions.

Projets finançables

Dans l'Union européenne, les projets pouvant prétendre à un concours de la BEI doivent contribuer à un ou plusieurs des objectifs suivants :

- renforcement de la cohésion économique et sociale, création d'activité économique concourant au développement économique des zones les moins favorisées ;
- promotion des investissements pour une société basée sur la connaissance et l'innovation ;
- amélioration des infrastructures et services dans les domaines de l'éducation et de la santé, composantes essentielles du capital humain ;
- développement des infrastructures d'intérêt communautaire dans le domaine des transports, des télécommunications et du transfert d'énergie
- préservation de l'environnement naturel et urbain, y compris par le recours aux énergies renouvelables ;
- sécurité de l'approvisionnement énergétique par l'utilisation rationnelle, la valorisation des ressources internes ou la diversification des importations ;
- amélioration de l'environnement financier des PME pour concourir à leur développement :
    - par le biais de prêts à moyen long terme,
    - par le recours au capital-risque.

Dans les **pays candidats** à l'adhésion, la BEI soutient le développement des infrastructures de base, la création d'activités nouvelles, la protection de l'environnement et le transfert de l'acquis communautaire.

A l'extérieur de l'Union, la Banque participe à la mise en oeuvre des politiques de l'Union en matière d'aide et de coopération au développement grâce à des prêts à long terme sur ses ressources propres ou à des financements subordonnés et à des capitaux à risques sur ressources budgétaires des Etats membres ou de l'Union. Elle intervient :

- dans les pays méditerranéens pour concourir à la réalisation des objectifs du Partenariat euro-méditerranéen en vue de la création d'une union douanière à l'horizon 2010 ;
- dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), en Afrique du Sud et dans les PTOM ;
- en Amérique latine et en Asie où elle soutient certains types de projets d'intérêt mutuel à l'Union et aux pays concernés ;
- dans les pays des Balkans, où elle contribue aux objectifs du Pacte de stabilité en concentrant ses interventions sur la reconstruction des infrastructures de base et le financement de projets ayant une portée régionale.

La BEI remercie les promoteurs et fournisseurs pour les prises de vue illustrant ce rapport :
Fränk Weber (couverture, p. 1, 2), Masterfile (p. 4, 8, 9, 11, 12, 21, 22, 25, 26, 38), Image Bank (p. 6, 7, 10, 20, 26, 28), Sue Cunningham (p. 9, 13, 14, 15, 29), CE (p. 10, 15, 32), Stone (p. 12, 19, 20, 21), Photodisc (p. 10, 12, 20), Fotostock (p.12, 18), La Vie du Rail (p.18, 23, 24), TAV (p. 22).

Des brochures reprenant les modalités d'intervention ainsi que la présentation de l'activité dans les différents pays, zones ou objectifs, sont disponibles sur le site internet de la Banque ainsi que sur demande auprès du Département de l'Information et de la Communication.

Bilan simplifié du Groupe BEI

Bilan au 31 décembre 2000 *(en milliers d'euros)*

ACTIF	31.12.2000
1. caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	24 726
2. effets publics admissibles au refinancement auprès des banques centrales	1 474 510
3. créances sur les établissement de crédit	
a) à vue	135 178
b) autres créances	11 257 184
c) prêts	75 767 232
	87 159 595
4. créances sur la clientèle	93 101 379
Provisions spécifiques	- 175 000
	92 926 379
5. obligations et autres titres à revenu fixe	
a) des émetteurs publics	1 423 468
b) d'autres émetteurs	2 310 668
	3 734 135
6. actions et autres titres à revenu variable	632 409
7. actifs incorporels	10 018
8. actifs corporels	83 459
9. autres actifs	
a) à recevoir au titre de bonifications d'intérêt versées d'avance dans le cadre du SME	7 636
b) débiteurs divers	902 504
c) contrats d'échange de devises à recevoir	29 067 793
	29 977 933
10. comptes de régularisation	3 444 117
	219 467 279

PASSIF	31.12.2000
1. dettes envers des établissements de crédit	
a) vue	13
b) à terme ou à préavis	507 889
	507 902
2. dettes représentées par un titre	
a) bons et obligations en circulation	161 488 067
b) autres	825 137
	162 313 204
3. autres passifs	
a) bonifications d'intérêt reçues d'avance	334 562
b) créditeurs divers	896 320
c) contrats d'échange de devises à payer	28 064 569
d) divers	38 290
	29 333 741
4. comptes de régularisation	4 775 375
5. provisions pour risques et charges	
fonds de pension du personnel	433 281
6. fonds pour risques bancaires généraux	980 005
7. capital	
souscrit	100 000 000
non appelé	-94 000 000
	6 000 000
8. réserves	
a) fonds de réserve	10 000 000
b) réserve supplémentaire	2 124 244
	12 124 244
9. fonds affectés aux opérations de capital-risque	1 500 000
10. résultat de l'exercice	1 307 741
11 Part des intérêts minoritaires	191 786
	219 467 279

Adresses du Groupe BEI

Banque européenne d'investissement
100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
Tel. (+352) 43 79-1
Fax (+352) 43 77 04

Internet: www.bei.org
E-mail: info@bei.org

Fonds européen d'investissement
43, avenue J.F. Kennedy,
L-2968 Luxembourg
Tel. (+352) 42 66 88 - 1
Fax (+352) 42 66 88 - 200

Internet: www.eif.org
E-mail: info@eif.org

Banque européenne d'investissement

Fonds européen d'investissement

Département des opérations des prêts : Italie, Grèce, Chypre, Malte
Via Sardegna, 38
I - 00187 Rome
Tél. +39 - 06 - 47 19-1
Fax +39 - 06 - 42 87 34 38

Bureau d'Athènes
364, Kifissias Ave & 1, Delfon
GR - 152 33 Halandri/Athens
Tél. +30 (1) 682 45 17-9
Fax +30 (1) 682 45 20

Bureau de Berlin
Lennéstrasse, 17
D - 10785 Berlin
Tél. +49 (0) 30 59 00 479 - 0
Fax +49 (0) 30 59 00 47 99

Bureau de Bruxelles
Rue de la Loi 227
B - 1040 Bruxelles
Tél. +32 (0) 2 - 235 00 70
Fax +32 (0) 2 - 230 58 27

Bureau de Lisbonne
Regus Business Center
Avenida da Liberdade, 110 - 2°
P - 1269-046 Lisbonne
Tél. +351 - 21 342 89 89 ou
21 342 88 48
Fax +351 - 21 347 04 87

Bureau de Madrid
Calle José Ortega y Gasset, 29
E - 28006 Madrid
Tél. +34 - 914 311 340
Fax +34 - 914 311 383

Den Europæiske Investeringsbank
Europäische Investitionsbank
Ευρωπαϊκή Τράπεζα Επενδύσεων
European Investment Bank
Banco Europeo de Inversiones
Banque européenne d'investissement
Banca europea per gli investimenti
Europese Investeringsbank
Banco Europeu de Investimento
Euroopan investointipankki
Europeiska investeringsbanken

QH-35-01-077-FR-C

ISBN 92-861-0011-6

9 789286 100116 >